



REPUBLIQUE DU NIGER
Cabinet du Premier Ministre
Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le
Développement et la Sécurité dans les Zones
Sahélo-Sahariennes du Niger
(SE - SDS Sahel-Niger)



Stratégie de Passation des Marchés du Projet pour
Promouvoir le Développement (PPSD)

Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés
d'Accueil (PARCA)

2019-2023

Pays:	République du Niger
Nom complet du projet:	Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil (PARCA)
Montant total du financement (Dollars):	80 millions \$ USD
Numéro identifiant du projet:	P164563

juin, 2018

Table des matières

Sigles et acronymes	iv
1. Contextes stratégique et institutionnel.....	5
1.1. Contexte stratégique	5
1.2. Contexte institutionnel	5
2. Présentation du pays de l’Emprunteur.....	6
2.1. Situation générale	6
2.2. Situation politique	6
2.3. Croissance économique	7
2.4. Dynamique démographique.....	7
2.5. Pauvreté.....	7
2.6. Santé	7
2.7. Éducation.....	7
2.8. Evaluation de l’égalité des sexes de la Commission de l’Union africaine.....	7
3. Justification de la stratégie de passation des marchés (PPSD).....	8
4. Aperçu du projet PARCA.....	8
4.1. Description du projet	8
4.1.1. Composante 1 : Infrastructure communautaire pour améliorer l’accès aux services publics de base (43,5 millions \$US).....	9
4.1.2. Composante 2 : Appui aux opportunités économiques : (25,5 millions \$US)	10
4.1.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel (5,0 millions \$US).....	13
4.1.4. Composante 4 : Gestion de projet (6,0 millions \$US).....	15
4.2. Objectif du développement du projet	15
4.3. Indicateurs de performances clés.....	15
4.4. Énoncés des exigences juridiques ou politiques particulières en matière de passation de marchés.....	15
4.5. Résumés des contrats de passation des marchés proposés	16
5. Contexte opérationnel et capacités de l’emprunteur.....	17
5.1. Facteurs du contexte opérationnel et effet sur le mode d’approche de passation des marchés..	17
5.1.1. Aspects de gouvernance	17
5.1.2. Aspects économiques	17
5.1.3. Aspects technologiques	18
5.1.4. Aspects de développement durable	18
5.2. Capacités de passation des marchés	19
5.2.1. Organisation et fonctionnement	19
5.2.2. Organes de passation des marchés	21
5.2.2.1. Commission d’ouverture des offres et d’attribution des marchés offres	21
5.2.2.2. Commission d’Évaluation (Comité d’Experts indépendant).....	21
5.2.3. Besoin d’accompagnement/d’assistance	22
5.2.4. Capacités de gestion des marchés et contrats	22
5.2.5. Systèmes de gestion des Plaintes.....	22
5.3. Evaluation de l’expérience et de la capacité de mise en œuvre de projets similaires.....	23
6. Etude et analyse du marché	24
6.1. Etude de marché	24
6.1.1. Composante 1 : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base: \$US 43,5 millions:.....	24
6.1.1.1. Plans estimatifs des marchés	24
6.1.1.2. Etude de marchés.....	26
6.1.2. Composante 2 : Appui aux opportunités économiques : \$US 25,5 millions	26
6.1.2.1. Sous-composante 2-1. : Stabilisation à l’autosuffisance par un soutien aux activités agricoles (15,0millions \$US).....	26
6.1.2.1.1. Plans estimatifs des marchés	26
6.1.2.1.2. Etudes de marchés	27
6.1.2.2. Sous-composante 2-2 : Soutien pour l’accès au micro financement des activités génératrices de revenus (10,5 millions \$US).....	27

6.1.2.2.1. Plan de financement	27
6.1.2.2.2. Etude du marché	28
6.1.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales : \$US 5millions.	28
6.1.3.1. Plan de financement	28
6.1.3.2. Etude du marché	31
6.1.4. Composante 4 : Gestion/coordination et suivi-évaluation du projet : US\$ 6 millions	31
6.2. Risques et possibilités influençant le choix de la stratégie d'approche du marché.....	33
6.2.1. Composante 1 : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base	33
6.2.2. Composante 2 : Opportunités économiques à travers un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à la préservation des ressources naturelles.....	34
6.2.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales	35
6.2.4. Composante 4 : Gestion du projet et suivi-évaluation.....	35
6.3. Evaluation de la probabilité et conséquences de chacun des risques	36
7. Modalités de passation des marchés.....	37
7.1. Modalités retenues de passation des marchés et motivations.....	37
7.1.1. Mode d'approche du marché.....	37
7.1.1.1. Composante 1 : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base.....	37
7.1.1.2. Composante 2 : Opportunités économiques à travers un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à la préservation des ressources naturelles.....	38
7.1.1.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales	39
7.1.1.4. Composante 4 : Gestion du projet et suivi-évaluation.....	40
7.1.2. Méthodes de sélection	41
Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base.....	41
7.1.3. Stratégie de passation des contrats (groupement, type de contrats)	42
7.2. Plan de Passation des Marchés du PARCA-Niger: P164563	42
7.2.1. Généralités.....	42
7.2.2. Biens, services et services de non consultants.....	42
7.2.3. Travaux, fournitures de biens et services autre que le service des consultants	43
7.2.4. Sélection des consultants.....	44
8. Plans de gestion et exécution des marchés et contrats.....	46
8.1. Risques potentiels relevés.....	46
8.2. Principaux contacts, rôles et attributions des parties.....	46
8.3. Etapes critiques des marchés	47
8.4. Indicateurs de performances clés et descriptions de leur processus de mesure.....	47

Liste des tableaux et annexes

TABLEAU 1 : INFORMATIONS GENERALES	6
TABLEAU 2 : ANALYSE SWOT	23
TABLEAU 3 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE C1	25
TABLEAU 4 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE C2.1	27
TABLEAU 5 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE C2.2	28
TABLEAU 6 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE 3	29
TABLEAU 7 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE 4	32
TABLEAU 8 : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION SUR LES MARCHES D'INFRASTRUCTURES	33
TABLEAU 9 : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION SUR LES MARCHES D'INFRASTRUCTURES	34
TABLEAU 10 : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION SUR LES MARCHES D'INFRASTRUCTURES	35
TABLEAU 11 : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION SUR LES MARCHES D'INFRASTRUCTURES	35
TABLEAU 12 : PROBABILITE ET CONSEQUENCE DES RISQUES	36
TABLEAU 13 : MODE DE PASSATION DES MARCHES COMPOSANTE C1	37
TABLEAU 14 : MODE DE PASSATION DES MARCHES COMPOSANTE C2	38
TABLEAU 15 : MODE DE PASSATION DES MARCHES COMPOSANTE C3	39
TABLEAU 16 : MODE DE PASSATION DES MARCHES COMPOSANTE C4	40
TABLEAU 17 : METHODE DE SELECTION PAR COMPOSANTE	41
ANNEXE 1 : METHODES ET SEUILS DE PASSATION DE MARCHES (US\$) RISQUE ELEVE	48

Sigles et acronymes

ARMP :	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CAAB :	Centrale d'Approvisionnement en Aliment pour Bétail
Cab-PM :	Cabinet du Premier Ministre
CAIA :	Centrale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD :	Communauté des États sahélo-sahariens
CSA :	Centrale de Sécurité Alimentaire
DGCMP/EF :	Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DMP/DSP :	Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public
HACP :	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
MAH/GC :	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes
MDN :	Ministère de la Défense Nationale
MI/SP/D/ACR :	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MJ. :	Ministère de la Justice
MP :	Ministère du Plan
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PARCA :	Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil
PDC :	Plan de Développement Communal
PIB :	Produit Intérieur Brut
PPM :	Plan de Passation des Marchés
PPSD :	Stratégie de Passation des Marchés du Projet pour Promouvoir le Développement
PRC :	Projet de Renforcement des Capacités
SDS Sahel-Niger :	Stratégie pour le Développement et la Sécurité des zones sahélo-sahariennes du Niger
SIGMAP :	Système d'Information et de Gestion électronique des Marchés Publics
SWOT:	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGP :	Unité de Gestion du Projet

1. Contextes stratégique et institutionnel

1.1. Contexte stratégique

La traduction en actes concrets des engagements du Président de la République, a conduit le Gouvernement du Niger à mettre en œuvre une stratégie pour la sécurité et le développement des zones Sahélo-Sahariennes. Cette stratégie vise essentiellement à impulser une nouvelle dynamique encore plus forte de développement économique social et culturel des zones Sahariennes et Sahélo-Sahariennes du Niger ; confrontées à une problématique spécifique de développement largement influencée par les conditions délétères de sécurité qui y prévalent. Les zones concernées par la présente stratégie sont constituées des zones désertiques et semi-désertiques qui touchent six des huit régions du Niger : Tillabéri, Tahoua, Agades, Maradi, Zinder et Diffa sur une position Nord-Est du pays, même s'il convient de noter que la problématique de sécurité est, de manière générale, un défi majeur pour le développement socio-économique de l'ensemble du Niger. Cette stratégie traduit une expression forte de la volonté politique du Gouvernement du Niger d'apporter des réponses appropriées à la problématique multidimensionnelle du développement socioéconomique et culturel de ces zones spécifiques et à l'amélioration des conditions de bien-être des populations qui y vivent. L'objectif général visé est de contribuer au développement économique et social au Niger en général et dans les zones concernées en particulier, basé sur des conditions durables de paix et de sécurité. Plus spécifiquement, elle vise à 1) assurer la sécurité des biens et des personnes dans toutes les zones Sahélo-Sahariennes du pays ; 2) créer et renforcer l'accès des populations aux opportunités économiques ; 3) améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ; iv) améliorer la gouvernance locale et communautaire. v) assurer l'insertion socio-économique des rapatriés de Libye, de Côte d'Ivoire, du Nigéria et de l'Algérie.

1.2. Contexte institutionnel

En raison de son caractère multisectoriel et intégré, visant un impact transversal sur le développement socio-économique et les conditions sécuritaires dans les zones Sahélo-sahariennes du Niger, la stratégie est placée sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. Aussi, l'ancrage institutionnel de la présente stratégie revêt-il ainsi un caractère politique et stratégique important, notamment pour maintenir et renforcer les synergies nécessaires au succès de la mise en œuvre. A ce titre, le Premier Ministre assure l'impulsion et le contrôle de la maîtrise d'œuvre. Il garantit l'engagement politique du Gouvernement dans la mise en œuvre et favorise le développement des synergies multisectorielles dans un cadre de partenariat multi-acteurs, afin de permettre la réalisation des objectifs de la présente stratégie. Un secrétariat permanent placé sous l'autorité du cabinet du premier assure les fonctions exécutives de cette stratégie. A ce secrétariat, est confiée le lead de la préparation et la responsabilité de mise en œuvre du projet d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil (PARCA). Il s'appuie à ce titre aux structures institutionnelles existantes et aux cadres mises en place notamment le Groupe de travail interministériel qui était chargé notamment de préparer une stratégie de sortie de crise et qui est composé de représentants de :

- Cabinet du Premier Ministre (Cab-PM) - Stratégie pour le Développement et la Sécurité des zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS Sahel-Niger)
- Cabinet du Premier Ministre (Cab-PM) - Département Santé, Affaires Sociales et Humanitaires
- Ministère du Plan (Plan)
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses (MI/SP/D/ACR)
- Ministère de la Défense Nationale (MDN)
- Ministère de la Justice (MJ).

- Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC)
- Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP).

2. Présentation du pays de l'Emprunteur

2.1. Situation générale

Situé en Afrique Occidentale, le Niger est limité par le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest, l'Algérie et la Libye au Nord, le Tchad à l'Est, le Nigeria et le Bénin au Sud. Pays enclavé, le Niger dont le faible relief est interrompu seulement par le massif de l'Air (80 000 Km²) et les hauts plateaux du Djado au Nord-Est, s'étend sur 1 267 000 Km². Quasi-désertique, il est un pays agricole et rural. Trois grandes zones partagent son immense territoire :

- Le Niger Méridional ;
- L'air ;
- Le Ténéré.

Le réseau hydraulique est pauvre du fait de l'aridité qui règne sur la majeure partie du pays. Deux bassins sédimentaires d'âge primaire et quaternaire couvrent la majeure partie du Niger : le bassin des Ouilliminden et le bassin du Niger oriental.

Situé dans une des régions les plus chaudes et les plus ensoleillées de la terre, le Niger est doté d'un climat très chaud et sec. On y distingue trois grandes zones climatiques qui se répartissent selon les latitudes :

- le régime Saharien dans le grand Nord ;
- le régime Sahélo-Saharien de la région centrale méridionale ;
- le régime Sahélien semi-aride dans le petit sud.

Tableau 1 : Informations générales

Informations générales		Classements	
Sous-région	Afrique de l'Ouest	Indice du développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement)	188/188 (2014)
Langue officielle	français	Indice des inégalités entre les sexes (Programme des Nations Unies pour le développement)	154/155 (2014)
Monnaie	franc CFA	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim)	33/54 (2014)
Capitale	Niamey	Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale)	164/189 (2015)
Appartenance à une/des communauté(s) économique(s) régionale(s)		Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	

Source : *profil de pays CEA, Niger 2015*

2.2. Situation politique

Le Niger a réussi à rester stable dans un environnement régional difficile même s'il répond malheureusement à la définition d'un pays menacé de fragilité, de conflit et de violence. Cela est dû à une cohésion sociale forte et des instruments de dialogue politique efficace dans lequel les élites politiques parviennent à régler leurs différends de manière assez souvent consensuelle. Cependant, certains indicateurs ne sont pas de nature à endiguer les risques de fragilité. Parmi ces indicateurs, la croissance démographique des plus fortes au monde nettement en inadéquation avec la croissance économique, les déficits institutionnels importants affaiblissant

l'état et augmentant la corruption; (112^{ème} sur 187 pays) selon l'Indice de perception de la corruption 2015 (rapport *Transparency international*, 2017) et les défis sécuritaires avec la crise malienne au nord-ouest et celle due au **Boko Haram** dans le bassin du lac Tchad. À la recherche d'une sortie de cette situation critique, le Gouvernement a déployé des efforts en vue de doter le pays d'un second plan de développement économiques et social (PDES, 2017-2021) dont la table ronde tenue à Paris en décembre 2017 a permis d'obtenir l'adhésion des partenaires en vue d'une mobilisation conséquente de son financement.

2.3. Croissance économique

Le rythme de l'activité économique renforcé jusqu'en 2014, avec un taux de croissance économique de 6,9 % après un niveau de 4,6 % en 2013 et de 11,8 % en 2012 s'est tout de même infléchi à 4,9 % en 2017. Cette bonne tendance de l'activité économique est due essentiellement à la bonne performance du secteur primaire, qui a représenté 35,5 % du PIB en 2014, et dans une moindre mesure, au bon comportement du secteur tertiaire. Pour l'année 2015, le taux de croissance est estimé en décélération, à 4,8 %.

2.4. Dynamique démographique

Le Niger a une population estimée à 19.125 millions en 2015, avec l'un des taux d'accroissement les plus élevés au monde (3,9 % en 2015). La frange des moins de 25 ans représente 67 % de la population et 49 % de la population est âgée de moins de 15 ans. Ce qui fait du Niger, le pays où la proportion des jeunes est la plus élevée au monde. Par rapport au milieu de résidence, quatre Nigériens sur cinq (80,2 %) résident en milieu rural.

2.5. Pauvreté

Selon l'Institut national de la Statistique, le taux de pauvreté devrait se situer en 2014 à 45,1 %. La baisse des inégalités de revenu s'est traduite par une diminution de l'indice de Gini, qui a été ramené de 50,5 % en 2007 à 31,2 % en 2011.

2.6. Santé

L'année 2005 a consacré l'effectivité de la gratuité des soins de santé aux enfants de moins de 5 ans. Cette gratuité des soins pour les enfants âgés de 0 à 5 ans a induit une nette diminution de la mortalité des enfants de cette classe d'âge, qui est passé de 318,2 décès pour 1 000 en 1992 à 127 en 2012.

2.7. Éducation

Dans le but d'atteindre l'éducation pour tous, le Niger a élaboré son Plan décennal de développement de l'éducation en 2002. De 2002 à 2012, ce Plan a permis au Niger d'enregistrer des progrès marquants: le taux brut d'accès est passé de 50,0 % en 2002 à 97,9 % en 2012, le taux brut de scolarité est passé de 42,0 % à 79,2 % et enfin le taux d'achèvement du primaire est passé de 26,0 % à 55,8 %.

2.8. Evaluation de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine

Bien que le Niger ait une note de 7 sur 10 pour les inscriptions dans l'enseignement secondaire, les taux de scolarisation sont très faibles, à savoir 12,8 % des filles et 19,1 % des garçons. En ce qui concerne la population active, les taux de participation sont de 42,5% pour les femmes et de 94,8 % pour les hommes. Il y a peu de femmes en politique, la chambre basse du Parlement ne comptant que 13,3 % de femmes. Pour ce qui est de l'accès aux terres, le Niger obtient une note de 1 sur 10, ce qui montre une répartition très inégale en termes d'accès et de possession.

3. Justification de la stratégie de passation des marchés (PPSD)

La PPSD traite de la façon dont les activités de passation des marchés aideront à atteindre les objectifs de développement du projet et à optimiser l'utilisation des ressources en appliquant une approche basée sur les risques. Cette stratégie devra fournir les éléments voulus pour justifier les méthodes de sélection retenues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM). Le niveau de détail et d'analyse de la PPSD sera proportionnel aux risques, aux montants et à la complexité des marchés à passer dans le cadre du projet. Étant donné le montant du crédit proposé, le nombre d'activités de passation des marchés de ce projet et les montants de ces marchés, l'Emprunteur a opté pour une PPSD simplifiée en s'assurant que les modalités de passation des marchés, incluses dans la PPSD, soient conformes aux Principes Fondamentaux de la Banque en matière de passation des marchés.

L'Emprunteur a la responsabilité d'élaborer la PPSD durant la préparation du projet ainsi que le PPM initial qui couvre normalement au moins les dix-huit premiers mois de l'exécution du Projet. La Banque examine la PPSD et approuve le Plan de Passation des Marchés avant la fin des négociations du crédit. L'Accord de financement fait référence au Plan de Passation des Marchés approuvé par la Banque pendant la négociation du crédit, ce qui rend ledit plan juridiquement contraignant pour l'Emprunteur.

Les marchés de Fournitures, Travaux, Services ainsi que les Services de Consultants et qui doivent être financés par les fonds du crédit seront passés conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le document en français intitulé : «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)» en date de juillet 2016. Le Règlement précité est aussi disponible dans d'autres langues dont l'anglais et le portugais sur le site Internet de la Banque mondiale indiqué ci-dessus.

Les conclusions de cette stratégie sont basées sur les informations et les données disponibles à la date de rédaction de ce document. Si les données changent ou si des modifications majeures sont apportées au montage ou au contenu du projet, la stratégie se devra d'être actualisée en conséquence.

4. Aperçu du projet PARCA

4.1. Description du projet

Le projet mettra en œuvre des interventions ciblées pour soutenir l'amélioration des revenus aux groupes de ménages et/ou aux communautés touchés par les crises, dans le but de les rendre autosuffisants et de stabiliser les zones sélectionnées. Celles-ci se situent dans 15 communes des régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri, avec des différences régionales entre Diffa par rapport à Tillabéri et Tahoua. Ces interventions à court terme profiteront à l'ensemble de la communauté à travers la création d'infrastructures qui permettront d'améliorer l'accès aux services sociaux de base, ainsi que l'accès aux activités génératrices de revenus "agricoles et non agricoles" en vue d'accroître les opportunités socio-économiques des réfugiés bénéficiaires (personnes déplacées – PDI – et rapatriés) et de leurs communautés d'accueil.

Le projet suit une approche spatiale, apportant un soutien à toutes les populations résidant dans les zones du projet, quel que soit leur statut, et se concentre sur l'amélioration des compétences transférables au regard des débouchés actuels ou futurs, sans s'inquiéter de l'implantation finale du bénéficiaire. La frontière administrative de la « commune » est la zone desservie, qui est

identifiée plus précisément par l'utilisation de critères de définition de zone relatifs à l'investissement, et cela en fonction des sites. Les sites du projet sont sélectionnés sur des critères transparents et objectifs, tandis que les individus et les groupes bénéficiaires sont sélectionnés sur la base d'une évaluation de leur vulnérabilité, tout en prenant en compte les approches communautaires, les interventions existantes (de manière à favoriser les synergies), et le niveau d'intérêt exprimé par les bénéficiaires pour le projet. Autrement dit, les activités du projet sont déterminées par une combinaison d'approches basées sur la demande et un travail d'analyse de type spatial des investissements existants ou possibles localement. Le projet fournira également un appui institutionnel à des entités publiques locales, régionales et centrales dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri, afin de renforcer leurs capacités à gérer des crises actuelles ou futures (appui incluant une coordination efficace des parties prenantes). Le projet portera une attention particulière aux jeunes et aux femmes au travers de ses activités génératrices de revenus (agricoles et non agricoles). Le projet comprend quatre composantes :

4.1.1. Composante 1 : Infrastructure communautaire pour améliorer l'accès aux services publics de base (43,5 millions \$US)

Cette composante financera la rénovation et la construction d'infrastructures à petite échelle au moyen d'un processus utilisant la main d'œuvre locale (HIMO). Ces opérations, qui seront sous-traitées à des entreprises de construction locales du secteur privé, fourniront des emplois temporaires aux bénéficiaires. Les investissements peuvent comprendre, entre autres :

- **Eau, assainissement et hygiène (EAH)** : construction et réparation des installations d'approvisionnement en eau, des latrines et autres infrastructures d'assainissement (en conformité avec les stratégies sectorielles), accompagnées par des campagnes de sensibilisation pour changer les comportements dans l'utilisation et la gestion de l'infrastructure.
- **L'éducation** : Construction d'infrastructures scolaires additionnelles et réparation de celles qui sont endommagées, conformément aux stratégies sectorielles.
- **Santé** : Construction ou remise à niveau des centres de santé, conformément aux stratégies sectorielles.
- **Marchés et autres infrastructures commerciales et économiques** : construction ou remise à niveau des marchés ruraux et d'installations de stockage et de distribution communautaires de produits alimentaires et d'intrants agricoles et zootechniques.
- **Transport** : Construction ou remise à niveau de routes rurales, de petits ponts et de ponceaux.
- **Infrastructures agricoles** : construction ou remise à niveau de jardins irrigués, d'infrastructures de distribution d'eau ; de développement/remise en état de réseaux d'irrigation, d'infrastructures d'eau pour le bétail, d'étangs, d'installations de stockage et de soutien à la petite production et au jardinage.
- **Centres communautaires** : construction ou remise en état de centres proposant diverses activités communautaires (y compris le soutien psychosocial).

Les infrastructures mentionnées ci-dessus seront pleinement fonctionnelles, et auront accès à l'énergie (par exemple grâce à des installations d'énergie solaire) et accès aux services numériques, si nécessaire et lorsque c'est réalisable. Les activités du projet sont identifiées sur la base d'évaluations des priorités des bénéficiaires et d'analyses géospatiales des infrastructures communautaires existantes et souhaitées ; cette identification se fait en étroite collaboration avec les administrations locales. Dans les communes ciblées, les sites d'investissement sont identifiés en fonction de l'emplacement des villages d'accueil et des personnes victimes de déplacements forcés. Les choix d'investissements tiennent compte de la

capacité des communautés à utiliser et à entretenir l'infrastructure prise en charge, à travers l'approche communale et au niveau local, par des comités communautaires ayant l'expertise technique nécessaire. Les spécifications techniques de ces investissements seront conformes aux normes nationales, aux stratégies sectorielles et aux plans des administrations locales. Les bénéficiaires des travaux à forte intensité de main-d'œuvre seront sélectionnés au moyen d'une évaluation de la vulnérabilité, de méthodes communautaires et de l'intérêt qu'expriment les candidats pour participer au projet. Le niveau d'intensité de main d'œuvre dans chaque investissement devra être déterminé sur la base des résultats des évaluations de la vulnérabilité, et devra se conformer à l'exigence d'un niveau égal au minimum à 35 % des coûts d'investissement. Cela sera précisé dans les contrats de chacune des entreprises de construction. Cette composante créera environ 1 350 000 journées de travail, et on s'attend à ce qu'environ 10 500 bénéficiaires participent aux travaux à forte intensité de main-d'œuvre. Globalement, 411 882 personnes devraient bénéficier d'un meilleur accès aux services publics de base. En outre, les compétences des bénéficiaires seront renforcées par des formations dispensées par des ONG locales. Cette sous-composante sera mise en œuvre par SDS Sahel-Niger à travers des contrats avec des entreprises de construction locales privées. Des ONG et des organisations communautaires aideront à mobiliser les communautés bénéficiaires pour qu'elles contribuent à identifier les investissements nécessaires, à mettre en œuvre et à effectuer le suivi, ainsi qu'à mener des évaluations de vulnérabilité pour identifier les bénéficiaires des travaux à forte intensité de main-d'œuvre. Cette composante financera également une évaluation des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil en matière d'accès au numérique. Cette composante financera des travaux, des biens, des services de consultants et autres, des formations, ainsi qu'un renforcement des capacités des communautés bénéficiaires pour l'exploitation et l'entretien des investissements.

4.1.2. Composante 2 : Appui aux opportunités économiques : (25,5 millions \$US)

L'un des pans de l'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès aux opportunités économiques pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans les zones ciblées du pays. La Composante 2 vise à fournir les moyens nécessaires pour surmonter les principales contraintes aux productions agricole et pastorale et à la réalisation des activités génératrices de revenus en rendant accessible une série de facteurs : capital et épargne, compétences et accès aux marchés. L'accent sera mis surtout sur la stimulation des investissements privés ; la restauration des actifs productifs ; l'augmentation de la productivité ; la diversification des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience face aux crises. Les bénéficiaires seront sélectionnés au moyen d'une évaluation de la vulnérabilité et en fonction de l'intérêt qu'expriment les candidats pour participer au projet. La composante alignera son mécanisme de ciblage sur le HCR/PAM et le Projet de filet de sécurité de la Banque (P123399). Elle se basera sur les outils éprouvés mis au point par le 3ème Programme d'action communautaire (CAP3) de la Banque, le PRAPS et le Projet d'appui à une agriculture intelligente face au climat. La composante ciblera les bénéficiaires ayant un potentiel d'autosuffisance. Ce soutien viendra en complément des transferts fournis par d'autres acteurs humanitaires et du Projet de filet de sécurité de la BM pour les groupes les plus vulnérables de la population. On prévoit que les femmes représenteront 50 % des bénéficiaires, et les jeunes 30%. Cette composante sera mise en œuvre à travers deux sous-composantes :

Sous-composante 2.1 : Soutien à la production agricole (agriculture, élevage, pêche) dans les zones rurales (15,0 millions \$US)

La sous-composante s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale dans le secteur agricole. Elle devrait bénéficier directement à environ 31.250 personnes grâce aux activités suivantes :

- i. **Soutien à la production agricole** : Le projet va financer un système de bons pour un certain nombre de petits équipements, de technologies et d'intrants éligibles, qui seront fournis par des distributeurs agroalimentaires privés locaux. Les options offertes seront définies après consultations avec les régions et les communes, et adaptées aux potentiels économiques et aux contraintes dans chaque commune. Les bénéficiaires auront le choix de l'activité dans laquelle ils souhaitent se lancer (approche axée sur la demande). Les bons seront fournis aux ménages, mais les bénéficiaires seront encouragés et incités à mettre en commun leurs aides en vue d'activités économiques groupées. Les subventions seront fournies principalement pour les activités de production suivantes :
- **Production végétale** : Le projet soutiendra les cultures pluviale et irriguée. Les principales cultures existantes sont le poivron et les légumes dans la région de Diffa ; le mil, le sorgho, le riz, le niébé, les légumes et le Moringa dans les régions de Tahoua et de Tillabéri. En fonction de l'évaluation des besoins, les bons permettront la fourniture de semences certifiées et du matériel agricole au moyen d'un mécanisme édifié dans le manuel des procédures du projet. A priori, le projet travaillera avec les structures spécialisées de fournitures de semences de qualité et d'équipements agricoles qui seront payées au moyen des bons émis aux bénéficiaires. Le rôle qui pourrait être joué par la Centrale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CAIA) des maisons du paysan dans ce mécanisme pourra être clarifié et contenu dans le manuel des procédures du projet.
 - **Bétail** : Le projet soutiendra les activités d'embouches bovines et ovines ainsi que la recapitalisation en cheptel (en adaptant les méthodes traditionnelles des bénéficiaires). Ainsi, le projet financera l'acquisition d'animaux, en ciblant uniquement les races nigériennes à haut potentiel (chèvre rouge Maradi et sahélienne, mouton balami/bali-bali, vaches de races Azawad, Bororo et Kouri), les kits vétérinaires, et les suppléments alimentaires. En ce qui concerne la sécurité sanitaire des animaux, cette activité sera supervisée par la Direction générale pour le pastoralisme et l'industrie des produits animaux (DGPIPA) et des services vétérinaires privés seront mis à disposition pour la mise en quarantaine initiale et le suivi de santé de routine. Seuls les distributeurs agroalimentaires qui respectent ces normes pourront être sélectionnés et payés avec les bons.
 - **Volailles** : Les bons pour cette activité cibleront uniquement les groupes de femmes. En plus de la basse-cour, le bon donnera accès aux vaccins contre les maladies les plus répandues (Newcastle) et aux aliments complémentaires. Cette activité aussi sera supervisée par la DGPIPA et comprendra une surveillance quotidienne par des vétérinaires privés. Seuls les distributeurs agroalimentaires conformes aux normes pourront être payés avec les bons.
 - **Transformation agro-alimentaire** : Le projet fournira des bons pour acheter du matériel de transformation qui peut ajouter de la valeur à la production végétale et animale. Le Projet sera associé au Projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP - P122065) pour soutenir la diffusion de technologies éprouvées en matière de séchage du poivron, et de transformation du Moringa, des légumes et des céréales ainsi que du séchage du poisson et de la viande.
 - **Pêche et aquaculture** : Le projet soutiendra le développement de la pêche et de l'aquaculture locale, en fonction du potentiel et des ressources locales. La prestation

comprendra des équipements, des alevins, des suppléments alimentaires et des technologies améliorées.

- ii. **Renforcement de la sensibilisation pour un changement de comportement** : Cette activité vise à sensibiliser les différentes parties prenantes afin de faciliter la mobilisation des bénéficiaires dans les activités des productions agricole et pastorale. Ces efforts débiteront par une campagne radio/vidéo au niveau de la communauté, pour faire connaître les procédures d'inscription au système des bons et informer sur les obstacles à l'exercice d'une activité économique que les réfugiés pourraient rencontrer. Cet effort visera en particulier les femmes et les jeunes et leur fournira les informations pertinentes sur l'accès au financement de projet. Le projet soutiendra des consultations avec les populations locales (à travers des organisations non gouvernementales) pour parvenir à un accord local donnant aux réfugiés accès à la terre. Le projet sensibilisera également les distributeurs d'intrants agricoles privés afin de mieux desservir les marchés des trois régions du projet. En effet ces régions souffrent de la fermeture des frontières et d'une perturbation des échanges commerciaux pour des raisons de sécurité.

- iii. **Renforcement des capacités et appui à la prestation de services de conseil et de vulgarisation** : Outre le système de bons pour les activités de production, le projet financera le renforcement des capacités et les services de conseils techniques pour les bénéficiaires afin qu'ils aient les compétences et l'assistance nécessaires pour gérer leurs activités. Cela comprend un large éventail d'activités, y compris (i) une formation aux meilleures pratiques agricoles ; (ii) une formation sur la santé et l'alimentation animales (bovins, ovins, caprins et volailles) ; (iii) une formation sur la maintenance des équipements aquacoles et l'alimentation des poissons ; (iv) des cours de gestion financière et l'encadrement d'associations villageoises d'épargne et de crédit ; et (v) un soutien à la fourniture de services consultatifs aux bénéficiaires par les fournisseurs de services de vulgarisation publics et privés (ONG).

Pour la distribution des bons et des mesures de renforcement des capacités, les bénéficiaires seront regroupés par grappes de village ou associations établis ou à mettre en place. Le projet encouragera les réfugiés et les communautés d'accueil à participer aux mêmes grappes.

La sous-composante 2.1. sera mise en œuvre par la SDS Sahel-Niger en sous-traitant les structures spécialisées appropriées de mise en œuvre (ONG, cabinets de consultants et vétérinaires privés) et avec le Réseau des chambres d'agriculture (RECA) qui assurera l'assurance-qualité des prestations fournies et qui associera pour cela, la DGPIPA, le Département régional de l'agriculture et l'élevage. Les agences de paiement (par exemple, bureaux de poste, IMF, banques ou fournisseurs d'argent mobile) serviront à payer les fournisseurs pour les bons qu'ils auront reçus. Le mécanisme de livraison des bons sera précisé dans le Manuel d'exécution du projet (MEP). Le don fourni au titre de cette sous-composante financera l'acquisition de biens par l'intermédiaire de bons ; des services de consultants et autres ; des formations et des activités de renforcement des capacités.

Sous-composante 2.2 : Soutien aux activités génératrices de revenus non agricoles (**10,5 millions \$US**)

Cette sous-composante reprend les approches, méthodologies et parties prenantes testées par le Projet d'emploi des jeunes et d'inclusion productive (P163157) de la Banque et par le Projet de

filet de sécurité (P123399) pour assurer leur complémentarité sur le plan technique et en termes de couverture géographique. La sous-composante devrait bénéficier directement à environ 31 250 personnes et comprendra les activités suivantes :

- i. La sous-composante fournira aux particuliers des subventions en espèces de 200 USD pour financer des activités génératrices de revenus non agricoles de leur choix (travail indépendant et micro-entreprises, pouvant éventuellement faire partie des chaînes de valeur agricoles);
- ii. La sous-composante financera des programmes d'information et de sensibilisation sur les procédures d'inscription aux subventions en espèces et sur les obstacles à l'exercice d'une activité économique que les réfugiés pourraient rencontrer (y compris leur accès à des documents d'identité). Cet effort visera en particulier les femmes et les jeunes;
- iii. La sous-composante financera également des formations en compétences pratiques (comme le fait le Projet de filets sociaux de la BM), une formation à la micro-entreprise (programme d'études OIT GERME niveau1), et des formations techniques axées sur les besoins particuliers des régions/communes pour compléter la composante 1 (exploitation et maintenance des infrastructures et durabilité). Les bénéficiaires seront regroupés pour les formations par associations ou grappes de village (soit existants soit à former). Des formateurs de village seront formés (formation des formateurs) pour accompagner les entrepreneurs et soutenir la création d'associations villageoises d'épargne-crédit.

La SDS Sahel-Niger mettra en œuvre cette sous-composante en sous-traitant les activités à des consultants, entreprises ou ONG, que ce soit pour fournir les formations et pour adapter les programmes existants de manière à prendre en compte les obstacles spécifiques que les réfugiés peuvent rencontrer pour accéder aux opportunités économiques. Des ONG ou des entreprises seront recrutées par la SDS Sahel-Niger pour la gestion des subventions en espèces, et les agences de paiement (par ex. bureaux de poste, banques ou fournisseurs d'argent mobile) verseront les subventions en espèces et les allocations mensuelles pour les formateurs de village. Cette sous-composante financera des biens par le biais de transferts de fonds ; des services de consultants et autres ; des formations et des activités de renforcement des capacités.

4.1.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel (5,0 millions \$US)

Cette composante financera les activités de renforcement des capacités des autorités locales et régionales (conseils municipaux, conseils régionaux et services techniques déconcentrés) ainsi que des autorités centrales, afin de renforcer leur capacité à gérer les crises (actuelles et futures) et à s'engager dans la planification du relèvement. Cela implique une coordination efficace entre toutes les parties prenantes ; la planification et le suivi/évaluation des investissements des composantes 1 et 2 ; et un soutien aux administrations locales pour la gestion de projet suivant les principes de la décentralisation. Cette composante couvrira 23 communes - situées dans 16 départements et 4 régions - et aura environ 250 bénéficiaires directs. Le soutien offert est harmonisé avec le travail de l'Initiative « 3 N » et s'appuie sur le succès du CAP3 de la Banque. Il s'inscrit dans le processus de décentralisation et vise à autonomiser les acteurs habilités par la législation sur la décentralisation de la gouvernance et la fourniture de services. Cette composante sera mise en œuvre par la SDS Sahel-Niger qui sous-traitera à des fournisseurs

locaux de biens et de services. Elle financera des biens ; des services de consultants et autres ; et des formations.

Cette composante soutiendra le gouvernement à quatre niveaux ‘‘commune, département, région et Central’’ aux travers des activités suivantes :

- i. Au niveau local et municipal, la composante apportera un soutien aux communes pour renforcer leur gestion des décisions d’investissement dans un contexte de crise et de reprise. Un soutien direct leur sera apporté pour l’intégration des priorités liées à la crise et au relèvement économique dans les Plans de développement des communes (PDC) et leur mise en œuvre à travers les Plans Annuels d’Investissement (PAI). La mise à jour des PDC suivra une méthode de planification participative mettant l’accent sur des révisions régulières et pratiques pour permettre la prise en compte du contexte dynamique dans l’opérationnalisation des plans. Lors de l’évaluation à mi-parcours (EMP), le projet décidera si les PAI des communes cibles ont été suffisamment développés pour que les investissements de la Composante 1 puissent être entièrement basés sur eux. Le soutien prendra la forme de formations ciblées, fournies par des ONG.
- ii. Au niveau de la région et du département, la composante apportera un appui aux conseils régionaux et aux services techniques décentralisés (en particulier ceux liés aux secteurs pris en charge au titre de la composante 1) dans l’utilisation des outils qui permettent de suivre en temps réel les activités des partenaires grâce à un lien avec le système de suivi qui fonctionne sur une base géographique (ces outils ont été simplifiés). Il y aura donc à la fois des formations pour les autorités responsables et une aide à la mise en place d’un soutien technologique flexible (c’est-à-dire un système de suivi basé sur les téléphones portables et les tablettes). Le projet permettra d’appuyer les missions de suivi semestrielles des Conseils régionaux, pour qu’ils prennent la direction de la coordination et du suivi des activités, non seulement dans le cadre de ce projet, mais aussi pour tous les partenaires humanitaires, de développement et de sécurité.
- iii. Au niveau central, le Comité de Pilotage du Projet, dépendant du Cabinet du PM et servira de plateforme de coordination, avec participation du Ministère de l’Intérieur, de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix, du Ministère de la Justice et du Ministère de la planification et du SE-SDS. Le SE-SDS sera soutenu dans son travail par un groupe de travail sur les synergies et partenariats, de composition similaire et complété par des membres clés des partenaires humanitaires, de sécurité et du développement (y compris le HCR, OCHA, la Banque mondiale, l’UE, ECHO, l’AFD, entre autres).
- iv. La Direction Générale de l’État Civil et des Réfugiés (DGECR) du Ministère de l’Intérieur sera aidée en vue d’améliorer leur Système de gestion des informations pour renforcer leur capacité à recueillir des données au sujet des déplacements forcés. Cela se fera en étroite coordination avec le HCR.
- v. Enfin, la composante financera des activités de communication et de formation visant à sensibiliser la communauté humanitaire et de l’aide au développement aux textes juridiques et à l’application des lois sur la décentralisation, ainsi qu’aux méthodes de coordination et de suivi mises en place.

4.1.4. Composante 4 : Gestion de projet (6,0 millions \$US)

Cette composante financera : (a) le renforcement des capacités du Comité de pilotage en matière de coordination globale du projet ; et (b) le renforcement des capacités de la Cellule d'exécution de projet (CEP), en matière de gestion de projet, de coordination, de suivi et d'évaluation, ce qui comprend des évaluations financières (c.-à-d. finances et gestion des achats), des évaluations environnementales et sociales, la préparation des rapports de projet, et le suivi et l'évaluation. La composante introduira une approche améliorée du suivi grâce à l'utilisation d'un certain nombre d'outils mis au point pour améliorer la capacité de la CEP à rester en contact avec les zones difficiles d'accès, que ce soit en raison de l'insécurité ou de leur situation reculée. Ces outils comprennent : (i) le Suivi itératif du bénéficiaire (SIB) ; (ii) le Suivi de tierce partie (STP) et (iii) le marquage GPS. L'approche SIB s'appuie sur le travail de suivi de la pauvreté, ajoutant aux enquêtes auprès des ménages et fournissant des informations en temps réel sur le bénéficiaire. L'approche STP utilise des tiers tels que les ONG qui travaillent dans des zones inaccessibles pour aider la CEP à suivre les progrès et la conformité du projet et à effectuer des visites de site périodiques et des évaluations. Le marquage GPS combine la géolocalisation des infrastructures à l'imagerie satellite, pour surveiller et confirmer le progrès et l'achèvement des sous-projets.

4.2. Objectif du développement du projet

L'objectif de développement retenu est celui d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri.

4.3. Indicateurs de performances clés

Les principaux indicateurs de performances sont :

- Nombre de bénéficiaires ayant un meilleur accès aux infrastructures communautaires;
- Nombre de bénéficiaires ayant un meilleur accès aux opportunités économiques;
- Nombre de plans d'investissement annuel municipaux intégrant des aspects de gestion des risques, y compris les besoins de la population réfugiée et des communautés d'accueil.

4.4. Énoncés des exigences juridiques ou politiques particulières en matière de passation de marchés

La Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP) dont relève l'ensemble des services de passation des marchés de tous les services rattachés au Cabinet du Premier Ministre qui à son tour relève de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMP/EF) est chargée du contrôle a priori des processus d'acquisition. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), ayant pour mission d'assurer la régulation, le suivi et l'évaluation des marchés publics et des délégations de service public, rattachée au Cabinet du Premier Ministre, est chargée de proposer des réformes de la réglementation en matière de marchés publics et des délégations de service public. Elle assure le traitement des plaintes des soumissionnaires, de conduire des audits, d'assurer la formation des intervenants du système sur la réglementation et les procédures applicables. Elle peut prononcer les exclusions temporaires de participation à la commande publique, de contribuer à l'information des intervenants et d'assurer le suivi et l'évaluation du système de passation des marchés publics et des délégations de service public. Elle peut également prononcer des sanctions disciplinaires.

Un Système d'Information et de Gestion électronique des Marchés Publics (SIGMAP) utilisé par la majorité des pays de l'UEMOA, garantit une transparence dans le processus de passation des marchés et une meilleure maîtrise des délais. Cet outil est géré par la DGCMP qui en assure la mise à niveau pour le rendre fiable et sécurisé. C'est pourquoi, la DGCMP/EF a demandé et obtenu de la Banque Mondiale, à travers le Projet de Renforcement des Capacités (PRC) du Ministère des finances, le financement de la première version de cet outil de gestion qui intègre un site Web public dénommé « Portail des marchés publics » et une interface réservée à la DGCMP/EF, à l'ARMP et aux Autorités Contractantes pour la gestion et le suivi des marchés publics.

Le code des marchés publics du Niger vise à assurer le libre accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures d'attribution et l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. La réglementation des marchés publics a été réformée en décembre 2016 par la publication du Décret N°2016-641/PRN/PM portant Code des Marchés Publics et Délégations de Services Publics. Avec des Arrêtés portant modification de certains articles en 2017. Il s'agit de :

- Arrêté N°0080 du 03 mai 2017, portant approbation du dossier type d'appel d'offres pour la passation des conventions des délégations de services public;
- Arrêté N°0133 du 24 Juillet 2017, portant création, attributions, composition type et fonctionnement des commissions des marchés publics et des délégations de services public;
- Arrêté N°0136 du 24 Juillet 2017, fixant les délais dans le cadre de passation de marchés publics et de délégation de service public;
- Arrêté N°0139 du 24 Juillet 2017, fixant le seuil dans le cadre de la passation des marchés publics ;
- Arrêté N°0140 du 24 Juillet 2017, portant modalités de signature et d'approbation des marchés publics et des délégations de service public ;

L'ARMP, rattachée à la Primature, est en charge de procéder à des réformes, de délivrer des formations pour l'administration, le secteur privé et la société civile, de réaliser les audits, d'examiner les recours et de prendre des sanctions. Elle jouit en principe d'un statut d'autorité indépendante. Toutefois, par faute de moyens appropriés suffisants, ses activités et son champ d'action sont encore limités.

4.5. Résumés des contrats de passation des marchés proposés

L'UGP du PARCA sera responsable de la réalisation des investissements socio-économiques prioritaires des communautés dans les domaines des infrastructures suivants :

- **infrastructures socio-éducatives** : écoles, CSI, points d'eau, centre de formation professionnelle ;
- **infrastructures socio-économiques** : mini-barrages, seuils de contrôles des eaux, pistes rurales, jardins irrigués, modules complémentaires des centrales des maisons des paysans, banques céréalières, boutiques d'intrants, marchés ruraux.

Elle assumera également cette responsabilité dans le cadre de l'acquisition des fournitures et services notamment l'achat des produits alimentaires dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale, l'acquisition des équipements sanitaires et éducatifs, l'acquisition des intrants et petits matériels agricoles de qualités (semences, plants et

outillages agricoles), la contractualisation avec les ONGs et Associations spécialisées pour la fourniture de certains services, etc.

Cette responsabilité comprendra la gestion financière et la passation des marchés pour la réalisation des travaux, l'acquisition des biens et la sélection des Consultants notamment pour les études et la surveillance des travaux.

En rapport avec l'UGP, le marché est exécuté conformément à l'accord de financement de la Banque Mondiale. La passation des marchés doit avoir lieu pendant la période d'exécution du projet et les marchés ne doivent pas excéder les fonds disponibles dûment alloués par l'accord de financement. Aussi elle doit être compatible avec le PTBA approuvé et doit assurer le meilleur rapport qualité/prix.

L'UGP sera également responsable de sélectionner et de passer les marchés dans les régions ciblées et de mettre en œuvre un système de suivi en collaboration avec les coordonnateurs régionaux. Une assistance technique sera nécessaire pour le contrôle et le suivi des travaux d'infrastructures.

5. Contexte opérationnel et capacités de l'emprunteur

5.1. Facteurs du contexte opérationnel et effet sur le mode d'approche de passation des marchés

5.1.1. Aspects de gouvernance

Les efforts du Niger pour l'amélioration de sa gouvernance lui a permis d'améliorer son classement pour l'Indice Mo Ibrahim de 50^{ème} sur 52 en 2011 au 33^{ème} sur 54 en 2015 alors que l'objectif-cible était de 35^{ème} sur 52. De 2012 à 2015, des efforts ont été déployés pour renforcer le système de gouvernance, le rendre plus efficace à la satisfaction des citoyens. Conformément aux dispositions de la constitution du 25 novembre 2015, les lois organiques parachevant l'architecture institutionnelle ont été adoptées et l'Etat de droit est présent dans tous les cercles administratifs du pays. Toutefois, des situations de conflits d'abord en Lybie depuis 2010, puis au Mali en 2012 et dans le bassin du lac Tchad plus récemment ; ont considérablement fragilisé certaines régions du Niger et mis à mal les efforts de l'Etat dans le renforcement de la gouvernance dans ces régions. C'est le cas des régions d'Agadez, de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri qui seront les bénéficiaires des actions du PARCA.

Sur le plan de la Gouvernance économique, l'Etat est certes présent au niveau de certaines entreprises publiques ou semi-privées, mais le pouvoir public restent discrets et les efforts importants sont déployés pour améliorer l'environnement des affaires ; toute chose susceptible d'améliorer la compétition et la qualité de prestation de services par les prestataires privés. Aussi, des réformes sont-elles été adoptée depuis décembre 2016 par la publication du Décret N°2016-641/PRN/PM portant Code des Marchés Publics et Délégations de Services Publics et des arrêtés d'approbation du dossier type de l'AO et e création, attributions, composition type et fonctionnement des commissions des marchés publics.

5.1.2. Aspects économiques

Depuis 2011, le Niger a fortement amélioré son climat des affaires, ce qui lui a permis de gagner 15 places dans le classement de la Banque Mondiale en la matière. Le Niger est ainsi passé du 175^{ème} au 160^{ème} rang de 2011 à 2015. Les progrès les plus remarquables sont notés pour l'octroi de permis de construire (+ 43 places), l'obtention des prêts (+21 places), la protection des

investisseurs (+6 places). Par contre, le Niger a marqué un net recul pour la création d'entreprise (-18 places), le raccordement d'électricité (-54 places entre 2012 et 2015), le transfert des propriétés (-11 places), le paiement des impôts (-11 places) et le Commerce transfrontalier (-5 places). Depuis, des efforts importants dans ces domaines où le pays a reculé sont en cours notamment avec l'appui de la Banque Mondiale et des facilités sont offertes avec la maison de l'entreprise aux citoyens de créer leurs entreprises avec moins de contraintes.

En ce qui concerne l'inflation, son taux au Niger est, depuis 2010, en dessous de la norme communautaire de 3% définie par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En 2014, le taux d'inflation s'est établi à moins 0,9 %. Cette évolution s'expliquerait par des prix modérés des produits importés et de ceux des céréales locales, mais aussi par des actions sociales menées par l'État, à travers les distributions gratuites de vivres aux plus pauvres et les ventes de céréales à prix modérés.

5.1.3. Aspects technologiques

Le Niger vit à la fois positivement et négativement les effets des changements rapides en matière d'évolutions technologiques que connaît le monde d'aujourd'hui. En effet, même si le taux de pénétration de l'internet reste encore des plus faible en Afrique, celui de pénétration de la téléphonie mobile est très impressionnant et la couverture des réseaux GSM avec quatre opérateurs en place (*Niger Telecom, Airtel, Orange, Atlantic Telecom*) a atteint un niveau assez élevé au point que toutes les communes du Niger même les plus rurales sont couvertes par les réseaux GSM.

En plus, le système de transfert monétaire développé par les structures d'intermédiation financière au niveau national (**BNIF AFUA, NITA, AL IZZA, La Poste et par Téléphonie cellulaire**) connaît une ascension fulgurante et permet de toucher toutes les couches sociales du Niger et facilite aussi les transactions des opérateurs économiques sur le terrain. Ce développement technologique peut permettre de faciliter notamment le suivi et le contrôle des marchés sur le terrain et favoriser ainsi les conditions de leur bonne exécution sur le terrain, mais aussi d'être utilisé par le projet pour la mise en œuvre des opérations telle que le transfert du cash.

5.1.4. Aspects de développement durable

Le PARCA évoluera au Niger dans un environnement règlementé en matière de normes environnementales et sociales. A ce titre, des études environnementales et sociales ont été conduites et les rapports de ces études validés et serviront au PARCA dans sa quête de mise en œuvre des pratiques durables et respectueuse de l'environnement.

Aussi, dans le cadre des activités de géolocalisation des infrastructures au niveau des communes de concentration, les normes définies par l'Etat ont été pleinement pris en compte dans la définition des types d'infrastructures nouvelles à réaliser ou même des infrastructures en place à réhabiliter. A ce titre, les différentes cartes établies (carte scolaire, carte sanitaire, code de l'eau, etc.) ont servi de repère à cette étude de terrain.

Aussi, la question de mode de gestion des infrastructures ainsi que les revenus productifs qu'ils génèrent a été également pris en compte afin de s'assurer de leur durabilité et de leurs impacts positifs sur les populations bénéficiaires.

5.2. Capacités de passation des marchés

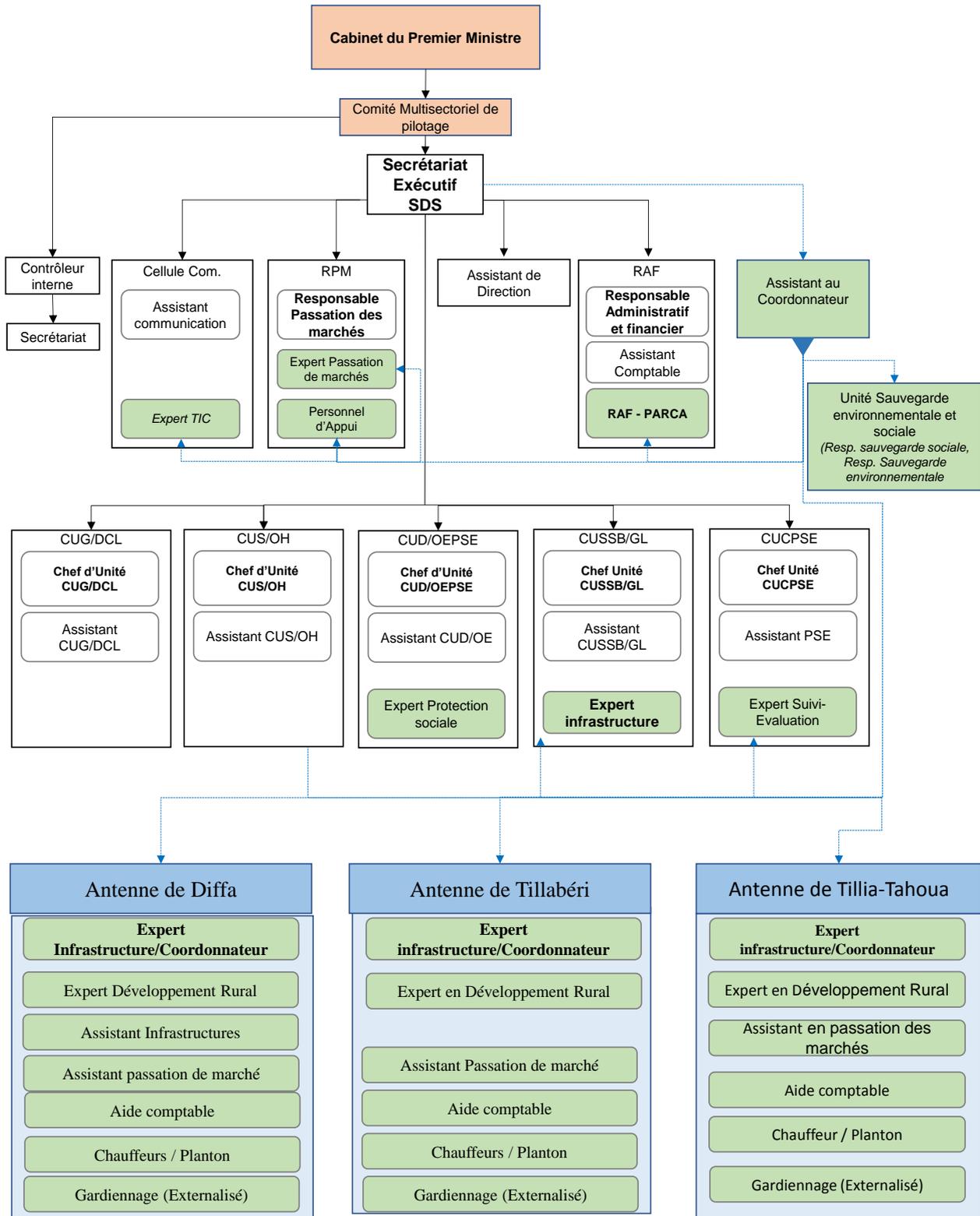
5.2.1. Organisation et fonctionnement

L'exécution du PARCA est placée sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre qui présidera les réunions du Comité de Pilotage et sa Coordination sera assurée par le Secrétariat Exécutif de la stratégie pour le Développement et la Sécurité de la zone sahélo-saharienne qui assurera le secrétariat du Comité de Pilotage. Elle s'appuiera en région sur des Unités chargées du suivi de l'exécution des activités du projet. Les organes prévus dans son dispositif sont ainsi les suivant :

- **Un Comité de Pilotage du Projet** au niveau central qui définit la stratégie de mise en œuvre du projet, vérifie les budgets et les Plans Annuels d'Activité (PAA) et assure un suivi de la mise en œuvre du projet ;
- **Une Unité de Gestion du Projet (UGP)** logée au sein de la SDS-Sahel qui assure la coordination générale des entités chargées de l'exécution, la préparation des rapports à soumettre au Gouvernement et à la Banque mondiale, l'évaluation de la progression des activités, la gestion financière et comptable du projet, la gestion et la supervision du personnel et la coordination avec les autres Ministères impliqués. Cette UGP organisera les réunions du comité de pilotage, en assurera le secrétariat et préparera les comptes rendus et les rapports ;
- **Des Unités Régionales du Projets (URP)** à Diffa, Tillia (Tahoua) et Tillabéri ; chargées du suivi de l'exécution sur le terrain, dirigée par des Chefs d'Unités;

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) comptera un total de 23 cadres incluant ceux des UCR, (cf. organigramme ci-dessous).

Organigramme SE-SDS dans le contexte du Projet PARCA



Légende:

→ Lien hiérarchique dans le système SE-SDS

→ Lien hiérarchique dans le système PARCA

■ Ressources humaines mobilisées par PARCA

5.2.2. Organes de passation des marchés

5.2.2.1. Commission d'ouverture des offres et d'attribution des marchés offres

L'ouverture et l'adjudication sont faites par une commission ad hoc comprenant un président, un secrétaire non votant et un nombre impair de membres votants (au minimum trois). Cette commission doit se faire assister par un huissier de justice assermenté qui produit un PV à la fin de chaque assise et le soumet à la signature de tous les membres. Ces membres de la commission d'ouverture et d'adjudication doivent prendre part à toutes les réunions ou se faire représenter par leurs suppléants respectifs.

Tous les membres votants du comité d'évaluation ont les mêmes droits de vote. La commission ad hoc d'ouverture des plis et d'attribution des plis passés par l'AO est chargée de l'ouverture des plis et de la proposition du marché à la personne responsable du marché. Au cours de ses travaux, la commission doit se conformer au code des marchés publics et des délégations de service public et aux prescriptions du DAO en question. Cette commission est composée de :

- Un représentant de la personne responsable du marché (coordonnateur National du Projet PARCA) qui est le président de la commission ;
- Un représentant du Ministère en charge des finances (autre que le contrôleur des marchés publics) ou un représentant du ministère désigné par l'ordonnateur délégué des fonds d'investissement extérieurs selon la source de financement ;
- Un Représentant de l'administration de la chambre du commerce et d'industrie du Niger qui ne doit pas être un opérateur économique ;
- Un Auxiliaire de justice assermenté.

Pour chaque membre il est nommé un suppléant. Les membres titulaires ne peuvent se faire représenter que par leur suppléant. L'ouverture des offres est publique et en présence des soumissionnaires qui désirent y assister.

5.2.2.2. Commission d'Évaluation (Comité d'Experts indépendant)

L'évaluation des offres est faite par un comité d'experts indépendant de trois membres dont au moins un qui relève du service bénéficiaire. Avant de procéder à l'évaluation détaillée, les évaluateurs nommés par décision par le projet, doivent signer une déclaration de confidentialité avant de commencer réellement les travaux d'analyse. En fonction de la nature (travaux, fournitures ou services) du DAO, ils procèdent à l'évaluation des offres conformément au modèle type approuvé par la banque mondiale qui retrace toutes les étapes à suivre jusqu'à la proposition d'adjudication provisoire. Les conclusions du rapport sont consignées dans un rapport signé sans réserves par tous les membres.

Le président du comité d'experts indépendant convoque tous les membres de la commission ad hoc pour une restitution en séance plénière des travaux du comité. Les rapports et les recommandations du comité d'experts sont examinés et validés ou invalidés par la commission ad hoc. Cette commission ne peut pas proposer l'attribution d'un marché à une entreprise ou fournisseur autre que celui proposé par les membres du comité d'experts. Si elle estime que les bases ou les conclusions du rapport d'analyse des offres méritent d'être réexaminées, le dossier est alors retourné à la commission d'analyse pour un nouvel examen. Une nouvelle séance est alors nécessaire pour revoir l'analyse en tenant compte des observations formulées. Le comité d'experts doit répondre impérativement aux interrogations de la commission ad hoc.

L'acceptation des propositions du rapport d'analyse est consignée dans un procès-verbal de validation signé par tous les membres de la commission ah 'doc. Le PV indique clairement l'attributaire proposé pour le marché ainsi que le classement des soumissionnaires qui peuvent être déclarés adjudicataires en cas de défaillance du mieux classé. Le Procès-verbal de la séance d'attribution provisoires du marché fait l'objet d'une publication par la personne responsable du marché, après validation par l'entité administrative chargée du contrôle à priori des marchés publics et les avis de non objection de la banque en fonction des seuils prédéfinis.

5.2.3. Besoin d'accompagnement/d'assistance

La SDS Sahel est une entité bien structurée ayant eu à gérer plusieurs projets financés par d'autres bailleurs autre que la Banque Mondiale. Cependant, l'équipe doit être renforcée par le recrutement du personnel clés en fonction des expertises qui manquent ou à renforcer notamment un Spécialiste en passation des marchés. Toutefois, une mise à niveau des connaissances du personnel du Secrétariat Exécutif de la SDS est souhaitable en particulier en ce qui concerne le nouveau Règlement de passation des marchés précité qui va s'appliquer à ce projet.

5.2.4. Capacités de gestion des marchés et contrats

L'objectif de la passation des marchés est de : (i) déterminer les dispositifs acceptables ainsi que les méthodes qui conduisent aux résultats attendus, (ii) établir l'allotissement des contrats en fonction de l'analyse du marché, (iii) adapter de manière convenable et équitable les conditions d'appel d'offres telles que les exigences en matière de qualification et d'assurance, les modalités de paiement, etc. en tenant de la situation du marché.

5.2.5. Systèmes de gestion des Plaintes.

Une plainte est un recours introduit par une personne physique ou morale qui s'est senti lésée lors d'une action ou d'une situation touchant directement son intérêt d'ordre matériel, financier ou moral et leurs droits. La plainte peut survenir à toutes les étapes de passation de marchés (du DAO jusqu'à l'attribution du marché) et doit être déposée par écrit au niveau de l'UGP, copie faite à la banque. Une plainte peut être liée à n'importe quel aspect des activités financées par le projet (passation des marchés, modalités de paiements, micro-projets, etc.).

L'UGP enregistre les plaintes et les traite à travers des réponses appropriées conformément aux prescriptions du DAO et les autres documents y afférent. En cas de non satisfaction par rapport aux réponses données, le plaignant a le droit de faire un recours à l'Agence de Régulation des Marchés Publics qui statue sur la recevabilité ou non de ce recours et notifie cette décision à toutes les parties. Si ce recours est jugé recevable, le dossier est transmis au Comité de Règlement de Différents (CRD) qui est une instance interne à l'ARMP, composé de plusieurs membres assermentés avec en leur sein un représentant de la société civile. Le CDR statue dans le fond sur la base des informations recueillies sur les différents documents ayant servis de base à la prise de décision en fonction de l'étape incriminée. Enfin, le CDR notifie sa décision à travers une lettre pour donner raison à l'une ou l'autre partie qui peut aboutir à la reprise du processus ou son annulation et ainsi sanctionner les contrevenants en fonction de la gravité de l'acte posé.

5.3. Evaluation de l'expérience et de la capacité de mise en œuvre de projets similaires

L'analyse « Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats » (SWOT) ci-dessus présentée prouve la capacité relative de l'UGP à exécuter et à coordonner le nouveau projet, mais il est apparu clair un besoin en renforcement des capacités tant en matière de recrutement des experts notamment celui dédié à la passation des marchés qu'en formation de ces cadres pour leur permettre de s'approprier les outils de mise en œuvre des projets type suivant les procédures de la Banque Mondiale. Le tableau suivant reflète les éléments de cette analyse.

Tableau 2 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des TDR approuvés, le SDS-UGP sera pourvu d'un personnel qualifié et expérimenté dans le domaine de la gestion fiduciaire (en cours de recrutement et financé sur les fonds du PPA). • L'UGP est tenu de suivre les procédures prévues dans le Manuel d'exécution du Projet (en cours de préparation), du Code des Marchés publics du Niger et du Règlement de Passation des Marchés de la Banque. • L'UGP va disposer des ressources financières, humaines et de la logistique nécessaire pour coordonner les activités du projet et assurer la gestion du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • La situation des réfugiés est instable et volatile ce qui peut forcer le projet à s'ajuster rapidement pour financer des opérations non prévues dans le PPM annuel approuvé en l'absence d'un fonds de contingence. • Concurrence limitée dans les trois régions financées par le projet due à l'insécurité ambiante principalement à Diffa et Tillabéri. • Nombre d'entreprises qualifiées limitées dans les trois régions du projet (Diffa, Tahoua, Tillabéri) • Environnement économique et étroitesse du marché peu propice à attirer des opérateurs économiques des autres régions du pays et de l'extérieur. • Augmentation sensible des coûts du projet liée à la situation sécuritaire.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à améliorer l'offre de services aux réfugiés et aux communautés d'accueil et à diminuer l'extrême pauvreté grâce aux activités financées par le projet en faveur des groupes cibles. • Diminuer les tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil. • Offrir à des entreprises et à des consultants la possibilité d'offrir des biens et des services selon une procédure d'attribution ouverte avec un financement sûr, des paiements réguliers et sans délai. • Renforcer les capacités et l'expérience du personnel du SDS-UGP et des ministères impliqués dans le programme au niveau régional et central dans la gestion et la mise en œuvre d'une opération de grande envergure financée par la Banque mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérience de l'UGP est limitée aux procédures nationales et à celles de l'Union Européenne (UE). Cette structure pourrait avoir de la difficulté à s'ajuster rapidement aux règles et procédures de la Banque mondiale et au nouveau Règlement de passation des marchés. • Ralentissement et/ou blocage dans la livraison des biens et services dus à l'insécurité. • Difficulté à superviser les travaux des infrastructures dans certaines zones du projet. • Changement de la politique, des règles et des aspects légaux liés à la passation des marchés. • Intrusion du pouvoir politique dans le processus décisionnel du SDS-UGP et dans le choix, type et localisation des activités à financer par le projet. • Manque de coordination entre les autorités locales, régionales et centrales d'une part et entre les organisations humanitaires, ONG et les acteurs de développement d'autre part pour apporter une réponse coordonnée et efficace lors des crises des populations déplacées. • Le projet est trop complexe, les rôles et attributions des différents acteurs ne sont pas suffisamment définis ou connus freinant l'exécution des actions sur le terrain. • Contraintes de saisie des marchés dans le SIGMAP

6. Etude et analyse du marché

6.1. Etude de marché

Tirant les leçons du recul observé en matière de création des entreprises en 2015 (-18 places) au niveau mondial, le Niger s'est engagé dans une réforme visant à faciliter aux opérateurs qui désirent entreprendre, la création des entreprises en créant une maison dédiée à l'entreprise. Cette initiative a renforcé le tissu des prestataires qui se trouve garni dans tous les domaines de prestation de services intéressant le PARCA à savoir le BTP et Hydraulique, des entreprises semencières, des cabinets d'études et d'expertises, etc. Ce tissu de prestataires est renforcé par la présence d'ONGs nationales spécialisées dans divers domaines pouvant accompagner le projet en matière de ciblage des bénéficiaires et de mise en œuvre des activités. C'est de ce contexte qu'il sera décliné ci-dessus, l'analyse du marché en lien avec chacune des quatre composantes du projet PARCA.

6.1.1. Composante 1 : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base: **\$US 43,5 millions:**

6.1.1.1. Plans estimatifs des marchés

Les besoins en réhabilitation et construction des infrastructures au niveau des 15 communes de la région s'élèvent à 43,5 millions \$US y compris les études déjà réalisées et celles à venir. Les programmations financières sur cinq ans sont faites par types de projets ci-après :

- Projets sur Eau, Hygiène et assainissement ;
- Projets de constructions neuves et réhabilitation d'infrastructures éducatives, sanitaire, commerciales et économiques ;
- Projets de réalisation/réhabilitation de périmètres irrigués ;
- Projets de construction de routes rurales ;
- Projets de construction d'infrastructures scolaires ;
- Projets de construction de Centres communautaires ;
- Projets de construction d'infrastructures sanitaires.

En ce qui concerne les études, elles sont catégorisées comme suit :

- Hydraulique urbaine (*Diffa, Bosso, N'Guigmi*)
- Mini AEP et Postes d'eau
- Routes et seuils
- Bâtiments (écoles, santé, marchés, etc.)
- Kits agricoles
- Etude de géolocalisation des infrastructures dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri.

Le tableau ci-dessous donne les coûts estimatifs toutes taxes pour les différents projets.

Tableau 3 : Plan de financement de la composante C1

COMPOSANTES / COUTS DES INVESTISSEMENTS	Montant total en \$US	PROGRAMMATION FINANCIERE EN USD			
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
COMPOSANTE 1 : Infrastructure communautaire pour améliorer l'accès aux services publics de base (43,5 millions \$US)	43 500 000	19 733 757	12 736 559	10 096 455	933 229
Région de Diffa	28 687 177	12 494 857	8 000 142	7 685 273	506 906
Projets sur Eau, Hygiène et assainissement	10 414 921	4 309 550	6 105 371	-	-
Projets de constructions neuves et réhabilitation d'infrastructures éducatives, sanitaire, commerciales et économiques	3 066 480	3 066 480	-	-	-
Projets de réalisation/réhabilitation de périmètres irrigués	3 855 647	1 960 877	1 894 770	-	-
Projets de construction de routes rurales	3 157 951	3 157 951	-	-	-
Projets de construction d'infrastructures scolaires Diffa	3 989 923			3 989 923	
Projets de construction de Centres communautaires Diffa	506 906				506 906
Projets de construction d'infrastructures sanitaires Diffa	3 695 350			3 695 350	
Région de Tahoua	4 186 815	3 254 342	443 078	489 395	-
Projets de construction de routes rurales et de seuil	3 697 420	3 254 342	443 078	-	-
Projets de construction d'infrastructures scolaires Tahoua	422 025			422 025	
Projets de construction d'infrastructures sanitaires Tahoua	67 370			67 370	
Région de Tillabéri	9 473 920	2 832 471	4 293 339	1 921 787	426 323
Projet sur Eau, Hygiène et assainissement	2 632 468	2 106 143	526 325	-	-
Projets de construction des Marchés et autres infrastructures commerciales et économiques	492 640	311 584	181 056	-	-
Projets de construction de site maraîchers et de seuil d'épandage pour la décrue	1 193 705	414 744	778 961	-	-
Projets de construction de routes rurales	2 806 997	-	2 806 997	-	-
Projets de construction d'infrastructures scolaires Tillabéri	1 772 163			1 772 163	
Projets de construction de Centres communautaires Tillabéri	426 323				426 323
Projets de construction d'infrastructures sanitaires Tillabéri	149 624			149 624	
Etudes infrastructures régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri	1 152 088	1 152 088	-	-	-
Hydraulique urbaine (Diffa, Bosso, N'Guigmi)	106 163	106 163			
Mini AEP et Postes d'eau	212 325	212 325			
Routes et seuils	283 101	283 101			
Bâtiments (écoles, santé, marchés, etc.)	274 254	274 254			
Kits agricoles	115 010	115 010			
Etude de géolocalisation	161 235	161 235			

6.1.1.2. Etude de marchés

L'étude du marché permet d'affirmer qu'il y a au Niger un nombre suffisant d'entreprises de BTP-Hydraulique de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie qui sont qualifiées pour mener à bien les travaux de construction de seuils d'épandage, de pistes rurales, de bâtiments dédiés aux salles classes, aux banques céréalières et boutiques d'intrants, aux blocs sanitaires, des murs de clôture, etc. Elles sont aussi pour l'essentiel d'entre elles dotées de capacités de réalisation des points d'eau moderne et de Mini-AEP (forage, exhaure, stockage, réseau de distribution d'eau potable, etc.). Cependant, leur répartition au niveau national est déséquilibrée avec un grand nombre en général les mieux équipées et mieux dotées en personnel qualifié qui est basé à Niamey. Toutefois, dans toutes les régions du Niger, ce type de prestataires est présent et peut bien répondre aux sollicitations du projet. Seulement, la nécessité de renforcer la concurrence entre eux, conduira le projet à privilégier une consultation nationale pour tous les projets prévus.

Cependant, certaines contraintes notamment celles liées aux procédures bancaires exigeantes et lourdes pour les soumissionnaires ; ne facilitant pas l'accès au crédit, pourraient contribuer à réduire la concurrence, notamment en raison de la difficulté d'obtenir les garanties de soumission et les lignes de crédits. Mais, la garantie que pourra offrir le projet à ces entreprises d'être payées dans un délai relativement court sera un facteur important qui contribuera au maintien des prix concurrentiels et raisonnables. Toutefois, ces entreprises continueront d'être mises en concurrence par appel d'offres national ouvert pour la réalisation des marchés.

6.1.2. Composante 2 : Appui aux opportunités économiques : \$US 25,5 millions

6.1.2.1. Sous-composante 2-1. : Stabilisation à l'autosuffisance par un soutien aux activités agricoles (15,0millions \$US)

6.1.2.1.1. Plans estimatifs des marchés

Le projet PARCA financera au profit des communautés d'accueils et des réfugiés, les activités de cette sous-composante au moyen du cash transfert sur la base d'un profilage effectué par des ONGs. Ces ONGs seront recrutées par le biais des manifestations d'intérêts au niveau national. Elles assureront le profilage des populations des zones ciblées par le projet et l'appui-encadrement des bénéficiaires. Le projet contractualisera également avec le RECA spécialisé au Niger dans le cadre la gestion de l'information en matière de l'appui conseil aux producteurs et l'assurance qualité afin de s'assurer de la bonne exécution des activités contractées avec les autres prestataires. Pour la mise en œuvre du cash, le projet recrutera un opérateur cash et fera également une acquisition des téléphones mobiles au profit des personnes cibles. Le coût global serait de 15,0millions \$US pour les quinze communes de Diffa, de Tahoua et Tillabéri t couvriront le contrat avec le RECA, le recrutement des ONGs, la distribution du Cash transfert, l'acquisition des téléphones mobiles, le renforcement des capacités des bénéficiaires et le suivi par les services techniques de l'Etat.

Tableau 4 : Plan de financement de la composante C2.1.

Sous-composante 2.1 : Soutien à la production agricole (agriculture, élevage, pêche) dans les zones rurales (15,0 millions \$US)	MONTANT TOTAL EN \$US	PROGRAMMATION FINANCIERE USD				
		AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	15 000 000	4 154 800	5 170 800	2 978 800	1 500 800	1 194 800
Contrat RECA sensibilisation et contrôle de qualité	720 000	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000
Logistique RECA	56 000	56 000	-	-	-	-
Contrat avec des ONGs pour la sensibilisation et le profilage des bénéficiaires	255 000	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
Facilitation de l'accès au foncier notamment aux réfugiés	300 000	150 000	100 000	50 000	-	-
Suivi des activités par les STD des Ministères (MAE, MAE/DR)	360 000	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000
Renforcement des capacités des bénéficiaires sur les bonnes pratiques en productions végétales, animales, halieutiques et en maintenance des équipements	1 020 000	204 000	306 000	204 000	204 000	102 000
Renforcement des capacités en matière de gestion de petites subventions financières	1 020 000	204 000	204 000	204 000	204 000	204 000
Cash transfert par téléphone mobile	10 200 000	3 060 000	4 080 000	2 040 000	612 000	408 000
Achat téléphone mobile pour bénéficiaires	865 000	173 000	173 000	173 000	173 000	173 000
Service de vaccination vétérinaire	204 000	40 800	40 800	40 800	40 800	40 800

6.1.2.1.2. Etudes de marchés

Il existe au Niger un nombre suffisant d'ONGs nationales et internationales qui sont spécialisées entreprises dans le domaine du ciblage au moyen notamment de l'approche économie des ménage appelée communément HEA mais aussi d'autres méthodes évoluées mixtes qui permettront au PARCA de mener cette activité de profilage des populations afin de faciliter le ciblage des bénéficiaires. En ce qui concerne l'assurance qualité des prestations fournies aux bénéficiaires, cette activité sera confiée par Entente Directe au RECA qui a un dispositif national constitué de chambres régionales d'agriculture dans toutes les régions du Niger. Pour le cash transfert, l'approche de E-cash pourra être utilisée en s'inspirant de l'expérience du projet PASEC. En ce qui concerne les opérateurs, il existe sur le marché au Niger au moins huit opérateurs dont quatre Opérateurs GSM, et quatre spécialisés dans le transfert rapide d'argent qui sont capables d'accompagner le projet dans cette approche. Pour la fourniture des téléphones, il existe de nombreux opérateurs sur le marché nigérien qui sont capable de satisfaire une demande de **350 000 \$US**.

6.1.2.2. **Sous-composante 2-2** : Soutien pour l'accès au micro financement des activités génératrices de revenus (**10,5 millions \$US**)

6.1.2.2.1. Plan de financement

Dans le cadre de cette sous-composante, le projet PARCA fournira aux communautés d'accueils et aux réfugiés, des petites subventions pour la pratique des activités non agricoles.

Pour cette composante, l'approche sera identique avec les ONGs pour le profilage, le Ministère de l'emploi pour le suivi sur le terrain et les opérateurs de transferts pour le cash au profit des bénéficiaires ciblés. Le coût global serait de **10,5 millions \$US** dans les quinze communes des régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri.

Tableau 5 : Plan de financement de la composante C2.2.

Sous-composante 2.2 : Soutien aux activités génératrices de revenus non agricoles (10,5 millions \$US)	Montant en USD (TTC)					
	Totaux	An1	An2	An3	An4	An5
	10 500 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Contrat avec des ONGs pour la sensibilisation et le profilage des bénéficiaires	200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Suivi des activités par Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, ANPE, services déconcentrés	360 000	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000
Renforcement des capacités du bénéficiaire sur OIT Germe training	800 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Renforcement des capacités en matière de gestion de petites subventions financières	800 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Cash transfert par téléphone mobile	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Achat téléphone mobile pour bénéficiaires	340 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000

6.1.2.2.2. Etude du marché

Pour cette sous-composante, il existe également sur le marché des ONGs spécialisées pour le profilage, le ciblage et l'appui conseil aux bénéficiaires. Pour l'opération du cash, elle pourra être conjointe avec les mêmes prestataires que dans le cadre de la sous-composante C2.1.

6.1.3. **Composante 3** : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales : **\$US 5millions**.

6.1.3.1. Plan de financement

Cette composante permettra au PARCA d'apporter les appuis institutionnels et stratégiques en termes de renforcement des capacités techniques, structurelles, etc. Les ressources prévues dans ce cadre permettront de financer l'achat des biens et services de consultants, la formation, les services de non consultants à hauteur des 5 millions \$US.

Tableau 6 : Plan de financement de la composante 3

Composante 3 : Coordination et développement institutionnel (5,0 millions \$US)	Totaux en USD	PROGRAMMATION FINANCIERE EN USD				
		An1	An2	An3	An4	An5
		5 000 000	3 538 620	791 970	324 470	191 416
Appui institutionnel et stratégique au niveau central	940 000	940 000	-	-	-	-
Appui au Ministère de l'intérieur pour la réalisation d'un fichier biométrique des réfugiés et populations hôtes	500 000	500 000	-	-	-	-
Firme pour appuyer le développement des stratégies communautaires pour la sécurité et la cohésion sociale dans 28 communes	360 000	360 000	-	-	-	-
Recrutement d'un expert senior pour la réalisation d'un plan et outils de réintégration des ex-combattants	35 000	35 000	-	-	-	-
Expert senior pour l'analyse des outils de coordination, de planification de suivi et évaluation au niveau communal et régional et proposition d'amélioration	35 000	35 000	-	-	-	-
Expert spécialiste en suivi et évaluation pour l'analyse diagnostic des outils de coordination, de planning, de suivi et évaluation des interventions au niveau municipal, régional et propositions d'amélioration	10 000	10 000	-	-	-	-
Appui institutionnel au niveau régional, départemental et communal	4 060 000	2 598 620	791 970	324 470	191 416	153 526
Equipements de monitoring et évaluation géo localisés au niveau central	100 000	100 000	-	-	-	-
Equipements de monitoring et évaluation géo localisés au niveau communal	100 000	100 000	-	-	-	-
Equipements de monitoring et évaluation géo localisés au niveau départemental	100 000	100 000	-	-	-	-
Equipements de monitoring et évaluation géo localisés au niveau central	200 000	200 000	-	-	-	-
Contrat de suivi de tiers parti	500 000	500 000	-	-	-	-
Appui à la DGREC	100 000	100 000	-	-	-	-
Appui à la DGREC en matériel et équipement de biométrie	500 000	200 000	200 000	100 000	-	-
Etudes diverses	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Appui au processus de recrutement du personnel des administrations de mission	10 000	10 000	-	-	-	-
Formation en (1) technique d'animation et de modération des cadres de concertation, (2) planification et suivi-évaluation du développement/SDS	25 200	23 400	1 800	-	-	-
Formation en (1) technique d'animation et de modération des cadres de concertation, (2) planification et suivi-évaluation du développement/CNE	36 000	21 600	7 200	-	7 200	-
Formation du personnel des administrations de missions	21 600	10 800	-	-	10 800	-
Formation en GAR	12 000	6 000	-	6 000	-	-
Appui à la gestion des données sur les déplacées	19 800	14 400	1 800	-	-	3 600
Appui en logistique de transport et mobilier/matériel informatique	44 550	44 550	-	-	-	-
Acquisition de matériel de bureau pour les ADM	19 800	16 200	3 600	-	-	-
Acquisition de la logistique pour les ADM	79 200	79 200	-	-	-	-

Composante 3 : Coordination et développement institutionnel (5,0 millions \$US)	Totaux en USD	PROGRAMMATION FINANCIERE EN USD				
		An1	An2	An3	An4	An5
	5 000 000	3 538 620	791 970	324 470	191 416	153 526
(1) Soutien à l'organisation des sessions de concertation communale, (2) Soutien à la mise en œuvre de la communication communale et la participation citoyenne, (3) Développement des outils simplifiés de planification et de suivi-évaluation sensibles à la question des réfugiés, (4) Formation en technique d'animation et de modération des cadres de concertation	181 350	75 780	24 840	24 840	31 050	24 840
(1) Accompagnement à la prise en compte de la question des réfugiés dans les planifications communales du développement et (2) Soutien à la promotion de l'emploi des jeunes à travers maisons du paysans	139 680	9 000	101 880	28 800	-	-
Équipement en matériel de bureau et informatique	53 820	-	53 820	-	-	-
Appui en logistique de déplacement	514 800	316 800	198 000	-	-	-
Soutien à l'organisation des sessions de coordination et de concertation COCORAT, COCOTED.	89 428	17 886	17 886	17 886	17 886	17 886
Formation en technique d'animation et de modération des cadres de concertation et n planification et suivi-évaluation du développement	50 760	19 080	14 400	-	17 280	-
Équipement en matériel de bureau et informatique des CR	32 400	32 400	-	-	-	-
Équipement en matériel de bureau et informatique des STD	31 500	22 500	9 000	-	-	-
Appui en logistique de déplacement	316 800	316 800	-	-	-	-
Appui en matériel de bureau aux Directions régionales de l'état civil des migrations et des réfugiés (DRECMR)	45 000	45 000	-	-	-	-
Appui en équipement informatique aux Directions régionales de l'état civil des migrations et des réfugiés (DRECMR)	21 000	21 000	-	-	-	-
Appui aux Directions Départementales de l'état civil des migrations et des réfugiés (DDECMR)	24 320	20 000	4 320	-	-	-
Appui aux Directions Départementales de l'état civil des migrations et des réfugiés (DDECMR)	18 480	12 000	6 480	-	-	-
Soutien à l'organisation des sessions de coordination et de concertation	17 280	17 280	-	-	-	-
Appui à la société civile pour la promotion des droits des réfugiés dans les communes d'intervention du projet	155 232	46 944	46 944	46 944	7 200	7 200

6.1.3.2. Etude du marché

Si la réalisation de certaines activités spécialisées et l'acquisition d'équipements spécifiques telle que la biométrie nécessitera probablement de faire des consultations au niveau international, la réalisation de l'essentiel des services prévus dans le cadre de cette composante et l'acquisition des biens destinés à appuyer les niveaux central, régional, départemental et communal pourront être faites par les prestataires issus du marché local.

6.1.4. Composante 4 : Gestion/coordination et suivi-évaluation du projet : US\$ 6 millions

La composante gestion et coordination du projet va assurer la gestion quotidienne et le suivi des contrats de passation des marchés ainsi que la gestion comptable administrative et financière des activités liées à l'exécution du projet. Les marchés prévus portent sur l'acquisition des biens logistiques, la réalisation des audits et les frais du personnel. Pour toutes ces activités, le marché local offre une opportunité pour le projet de mener les consultations localement et de manière concurrentiel.

Tableau 7 : Plan de financement de la composante 4

Composante 4 : Gestion de projet (6,0 millions \$US)	Totaux EN USD	PROGRAMMATION FINANCIERE EN USD					
		An1	An2	An3	An4	An5	An6
	6 000 000	1 968 840	938 690	1 013 690	906 690	880 090	292 000
Investissement	5 037 150	1 794 150	764 000	834 000	727 000	700 400	217 600
A. Coordination, Gestion Fudiciaire, Suivi & Evaluation, Génération de Données et Gestion des Connaissances	4 928 150	1 780 150	745 000	815 000	708 000	681 400	198 600
1. Coordination du Projet	67 650	67 650	-	-	-	-	-
2. Frais du Personnel	2 406 600	522 000	522 000	522 000	384 000	384 000	72 600
4. Acquisition de Biens	1 015 900	916 500	-	-	85 000	14 400	-
5. Gestion Fudiciaire	132 000	41 000	15 000	15 000	31 000	15 000	15 000
6. Plan de Gestion Environnementale	325 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	-
7. Suivi & Evaluation	771 000	126 000	101 000	171 000	101 000	161 000	111 000
8. Renforcement des capacités techniques SDS	210 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	-
B. Génération des données, Plaidoyer et Communication							
1. Mise en place d'un dispositif de communication et de visibilité	109 000	14 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000
Coûts récurrents	962 850	174 690	174 690	179 690	179 690	179 690	74 400
A. Coordination du Projet	962 850	174 690	174 690	179 690	179 690	179 690	74 400
1. Frais du Personnel d'Appui	231 150	41 700	41 700	41 700	41 700	41 700	22 650
2. Prise en charge des frais d'appui en carburant et communication SDS	256 200	51 240	51 240	51 240	51 240	51 240	-
3. Assurance Maladies	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-
5. Fonctionnement CP & CRC	20 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-
6. Location bureaux	231 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	21 000
7. Fonctionnement Véhicules, Equipement, Fourniture/Mobilier et Divers	174 500	25 750	25 750	30 750	30 750	30 750	30 750

6.2. Risques et possibilités influençant le choix de la stratégie d'approche du marché.

L'analyse et la gestion des risques liés à la passation des marchés sont présentées ci-après pour chacune des composantes.

6.2.1. Composante 1 : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base

Tableau 8 : Risques et mesures d'atténuation sur les marchés d'infrastructures

Description du risque	Description des mesures d'atténuation	Détenteur du risque
<ul style="list-style-type: none"> Les critères de qualification des entreprises sont inadaptés à la situation du marché local. 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences en matière de qualification ne doivent pas être ni trop élevées ni trop faibles mais suffisant pour protéger le Maître d'ouvrage contre des entreprises qui n'auraient pas la capacité financière et technique pour exécuter le marché. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Délai insuffisant pour préparer et soumettre une offre limitant ainsi la concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> Un délai minimum de 30 jours doit être accordé aux soumissionnaires pour préparer leur offre et obtenir une caution de soumission auprès de leur banque. 	UGP / Soumissionnaire
<ul style="list-style-type: none"> Collusion entre les entreprises pendant la préparation et la soumission des offres. 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une plus grande publicité. Supprimer les critères trop restrictifs. Vérifier a posteriori que les prix sont compétitifs. Examiner et comparer attentivement les offres pour identifier les possibles collusions. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Ambiguïté dans la définition des spécifications techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des spécifications techniques standards ou les faire valider par un Bureau d'études ou la Direction technique concernée. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Attribution du marché sur la base d'informations falsifiées et/sous pression politique. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des structures émettrices. S'en tenir aux procédures prévues dans le projet. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises limitées en région. 	<ul style="list-style-type: none"> Une comparaison des prix du marché pour des travaux similaires devrait être systématiquement réalisée avant l'attribution du marché pour s'assurer que le montant de l'offre proposée est raisonnable. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Risque sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures de sécurisation des acteurs prestataires y compris en prévoyant les coûts dans la passation des marchés 	UGP

6.2.2. **Composante 2** : Opportunités économiques à travers un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à la préservation des ressources naturelles

Tableau 9 : Risques et mesures d'atténuation sur les marchés d'infrastructures

Description du risque	Description des mesures d'atténuation	Détenteur du risque
<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des micro-projets sélectionnés par les bénéficiaires est trop longue. 	<ul style="list-style-type: none"> Recruter le Bureau d'études sur la base d'un accord cadre (voir Annexe XV du Règlement) par spécialité (points d'eau, écoles, pistes rurales). 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Les critères de qualification des ONGs/Entreprises sont inadaptés à la situation du marché local. 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences en matière de qualification ne doivent pas être ni trop élevées ni trop faibles mais suffisant pour protéger le Maître d'ouvrage contre des entreprises qui n'auraient pas la capacité financière et technique pour exécuter le marché. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Délai insuffisant pour préparer et soumettre une offre limitant ainsi la concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> Un délai minimum de 30 jours doit être accordé aux soumissionnaires pour préparer leur offre et obtenir une caution de soumission auprès de leur banque. 	UGP / Soumissionnaire
<ul style="list-style-type: none"> Collusion entre les ONGs/Entreprises pendant la préparation et la soumission des offres. 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une plus grande publicité. Supprimer les critères trop restrictifs. Vérifier a posteriori que les prix sont compétitifs. Examiner et comparer attentivement les offres pour identifier les possibles collusions. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Ambiguïté dans la définition des spécifications techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des spécifications techniques standards ou les faire valider par un Bureau d'études ou la Direction technique concernée. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Attribution du marché sur la base d'informations falsifiées et/sous pression politique. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des structures émettrices. S'en tenir aux procédures prévues dans le projet. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ONGs limitées notamment pour la réalisation du profilage. 	<ul style="list-style-type: none"> Une comparaison des prix du marché pour des travaux similaires devrait être systématiquement réalisée avant l'attribution du marché pour s'assurer que le montant de l'offre proposée est raisonnable. 	UGP

6.2.3. **Composante 3** : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales

Tableau 10 : Risques et mesures d'atténuation sur les marchés d'infrastructures

Description du risque	Description des mesures d'atténuation	Détenteur du risque
<ul style="list-style-type: none"> Le faible engagement des acteurs étatiques dans la mise en œuvre des activités prévues pour leur propre renforcement. 	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un cadre de suivi des interventions au sein de la SDS avec les ministères clés. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Manque de prestataires suffisants pour la concurrence sur la réalisation de la biométrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Une comparaison des prix du marché pour des prestations similaires devrait être systématiquement réalisée avant l'attribution du marché pour s'assurer que le montant de l'offre proposée est raisonnable. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Ambiguïté dans la définition des spécifications techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des spécifications techniques standards ou les faire valider par un Bureau d'études ou la Direction technique concernée. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Attribution du marché sur la base d'informations falsifiées et/sous pression politique. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des structures émettrices. S'en tenir aux procédures prévues dans le projet. 	UGP
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cabinets limités notamment pour la réalisation de certaines études. 	<ul style="list-style-type: none"> Une comparaison des prix du marché pour des travaux similaires devrait être systématiquement réalisée avant l'attribution du marché pour s'assurer que le montant de l'offre proposée est raisonnable. 	UGP

6.2.4. **Composante 4** : Gestion du projet et suivi-évaluation

Tableau 11 : Risques et mesures d'atténuation sur les marchés d'infrastructures

Description du risque	Description des mesures d'atténuation	Détenteur du risque
<ul style="list-style-type: none"> Retards de paiements des factures 	<ul style="list-style-type: none"> Une fois la facture certifiée conforme et munie du « Bon à Payer », le paiement a lieu dans un délai ne dépassant généralement pas une semaine. 	Entrepreneurs, Fournisseurs et Prestataires de Services
<ul style="list-style-type: none"> Baisse de qualité des documents et rapports préparés par l'UGP. 	<ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme est mis en place (ou une personne est responsabilisée à cet effet) pour s'assurer de la qualité des documents, rapports (notamment rapports d'évaluation des offres) produits par l'UCP. 	UGP

<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisante internalisation par l'équipe SDS de certaines spécialisations prévue à être transférées d'ici 2021. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système interne de formation continue par les experts des cadres de la SDS. 	UGP
--	--	-----

6.3. Evaluation de la probabilité et conséquences de chacun des risques

Tableau 12 : Probabilité et conséquence des risques

Description du risque	Probabilité du risque	Conséquence
<ul style="list-style-type: none"> • Les critères de qualification des entreprises sont inadaptés à la situation du marché local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la passation des marchés
<ul style="list-style-type: none"> • Délai insuffisant pour préparer et soumettre une offre limitant ainsi la concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts unitaires élevés
<ul style="list-style-type: none"> • Collusion entre les entreprises pendant la préparation et la soumission des offres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts unitaires élevés
<ul style="list-style-type: none"> • Ambiguïté dans la définition des spécifications techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la passation des marchés • Prestation de qualités inférieures/inachevées
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution du marché sur la base d'informations falsifiées et/sous pression politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts unitaires élevés • Prestation de qualités inférieures/inachevées
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises limitées en région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts unitaires élevés
<ul style="list-style-type: none"> • Risque sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen à fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption des travaux • Litiges administratifs
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ONGs limitées notamment pour la réalisation du profilage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Faible engagement des acteurs étatiques dans la mise en œuvre des activités prévues pour leur propre renforcement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais accompagnement du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de prestataires suffisants pour la concurrence sur la réalisation de la biométrie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Non réalisation de l'activité • Coût élevé de la prestation
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cabinets spécialisés limités notamment pour la réalisation de certaines études. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Non réalisation de l'activité
<ul style="list-style-type: none"> • Retards de paiements des factures 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Boycott du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de qualité des documents et rapports préparés par l'UGP 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisante internalisation par l'équipe SDS de certaines spécialisations prévue à être transférées d'ici 2021. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des experts au-delà des trois années prévues • Surcoûts du personnel

7. Modalités de passation des marchés

7.1. Modalités retenues de passation des marchés et motivations

L'objectif de la passation des marchés est de : (i) déterminer les dispositifs acceptables ainsi que les méthodes qui conduisent aux résultats attendus, (ii) établir l'allotissement des contrats en fonction de l'analyse du marché, (iii) adapter de manière convenable et équitable les conditions d'appel d'offres telles que les exigences en matière de qualification et d'assurance, les modalités de paiement, etc., en tenant compte de la situation du marché.

7.1.1. Mode d'approche du marché

7.1.1.1. **Composante 1** : Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base

Tableau 13 : Mode de passation des marchés composante C1

Attribut	Disposition choisie	Résumé de la justification/Logique
Spécifications	Conformes au contexte et aux standards retenus	Utilisation des spécifications types et celles préparées par les Cabinets chargé des études et de la supervision
Exigences en matière de développement durable	Accord avec les communautés	Pour assurer la maintenance des travaux et des installations
Type de contrat	Contrats Travaux (AON) approuvés par la Banque	Travaux simples
Prix et mécanisme d'établissement des coûts	Forfaitaire	Durée relativement courte
Relation avec l'Entrepreneur	Collaborative et équitable	Travaux simples et entrepreneurs qualifiés
Révision de prix	Sans objet	Durée du marché inférieure à 18 mois
Forme du marché (termes et conditions)	Garantie de soumission et de bonne exécution.	Pour rassurer le Client sur la bonne exécution du marché
Méthode de sélection	Appel d'offres national	Compétition ouverte
Approche du marché	A. Type de compétition : Ouvert B. Une seule enveloppe en une seule étape C. BAFO (Non) D. Négociations (Non)	Les besoins et les caractéristiques des travaux et des biens seront clairement définis dans le DAO pour permettre aux Entrepreneurs et Fournisseurs de proposer leurs offres. Les critères de qualification seront adaptés à la situation du marché (ni trop élevés ni trop faibles)
Pré/ Post Qualification	Post-qualification	Travaux et fournitures simples
Évaluation des coûts	Prix de la soumission ajusté (pour les offres anormalement basses)	Conformément aux dispositions du Nouveau Règlement de Passation des marchés
Préférence nationale	Non applicable	Appel d'offres national

7.1.1.2. **Composante 2** : Opportunités économiques à travers un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à la préservation des ressources naturelles

Tableau 14 : Mode de passation des marchés composante C2

Attribut	Disposition choisie	Résumé de la justification/Logique
Spécifications	Conformes au contexte et aux standards retenus	Utilisation des spécifications types et celles préparées par les Cabinets chargé des études et de la supervision
Exigences en matière de développement durable	Accord avec les communautés	Pour assurer la maintenance des travaux et des installations
Type de contrat	Contrats de prestation de service après avis à manifestation d'intérêt AMI TDRs approuvés par la Banque	Travaux simples
Prix et mécanisme d'établissement des coûts	Forfaitaire	Durée relativement courte
Relation avec l'Entrepreneur	Collaborative et équitable	Travaux simples et entrepreneurs qualifiés
Révision de prix	Sans objet	Durée du marché inférieure à 18 mois
Forme du marché (termes et conditions)	Garantie de soumission et de bonne exécution.	Pour rassurer le Client sur la bonne exécution du marché
Méthode de sélection	Appel d'offres national	Compétition ouverte
Approche du marché	A. Type de compétition : Ouvert B. Une seule enveloppe en une seule étape C. BAFO (Non) D. Négociations (Non)	Les besoins et les caractéristiques des travaux et des biens seront clairement définis dans le DAO pour permettre aux Entrepreneurs et Fournisseurs de proposer leurs offres. Les critères de qualification seront adaptés à la situation du marché (ni trop élevés ni trop faibles)
Pré/ Post Qualification	Post-qualification	Travaux et fournitures simples
Évaluation des coûts	Prix de la soumission ajusté (pour les offres anormalement basses)	Conformément aux dispositions du Nouveau Règlement de Passation des marchés
Préférence nationale	Non applicable	Appel d'offres national

7.1.1.3. Composante 3 : Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales

Tableau 15 : Mode de passation des marchés composante C3

Attribut	Disposition choisie	Résumé de la justification/Logique
Spécifications	Conformes au contexte et aux standards retenus	Utilisation des spécifications types et celles préparées par les Cabinets chargé des études et de la supervision
Exigences en matière de développement durable	Accord avec les communautés	Pour assurer la maintenance des travaux et des installations
Type de contrat	Contrats de prestation de service après avis à manifestation d'intérêt AMI TDRs approuvés par la Banque	Travaux simples
Prix et mécanisme d'établissement des coûts	Forfaitaire	Durée relativement courte
Relation avec l'Entrepreneur	Collaborative et équitable	Travaux simples et entrepreneurs qualifiés
Révision de prix	Sans objet	Durée du marché inférieure à 18 mois
Forme du marché (termes et conditions)	Garantie de soumission et de bonne exécution.	Pour rassurer le Client sur la bonne exécution du marché
Méthode de sélection	Appel d'offres national	Compétition ouverte
Approche du marché	A. Type de compétition : Ouvert B. Une seule enveloppe en une seule étape C. BAFO (Non) D. Négociations (Non)	Les besoins et les caractéristiques des travaux et des biens seront clairement définis dans le DAO pour permettre aux Entrepreneurs et Fournisseurs de proposer leurs offres. Les critères de qualification seront adaptés à la situation du marché (ni trop élevés ni trop faibles)
Pré/ Post Qualification	Post-qualification	Travaux et fournitures simples
Évaluation des coûts	Prix de la soumission ajusté (pour les offres anormalement basses)	Conformément aux dispositions du Nouveau Règlement de Passation des marchés
Préférence nationale	Non applicable	Appel d'offres national

7.1.1.4. Composante 4 : Gestion du projet et suivi-évaluation

Tableau 16 : Mode de passation des marchés composante C4

Attribut	Disposition choisie	Résumé de la justification/Logique
Spécifications	Conformes au contexte et aux standards retenus	Utilisation des spécifications types et celles préparées par les Cabinets chargé des études et de la supervision
Exigences en matière de développement durable	Accord avec les communautés	Pour assurer la maintenance des travaux et des installations
Type de contrat	Contrats de prestation de service après avis à manifestation d'intérêt AMI TDRs approuvés par la Banque	Travaux simples
Prix et mécanisme d'établissement des coûts	Forfaitaire	Durée relativement courte
Relation avec l'Entrepreneur	Collaborative et équitable	Travaux simples et entrepreneurs qualifiés
Révision de prix	Sans objet	Durée du marché inférieure à 18 mois
Forme du marché (termes et conditions)	Garantie de soumission et de bonne exécution.	Pour rassurer le Client sur la bonne exécution du marché
Méthode de sélection	Appel d'offres national	Compétition ouverte
Approche du marché	A. Type de compétition : Ouvert B. Une seule enveloppe en une seule étape C. BAFO (Non) D. Négociations (Non)	Les besoins et les caractéristiques des travaux et des biens seront clairement définis dans le DAO pour permettre aux Entrepreneurs et Fournisseurs de proposer leurs offres. Les critères de qualification seront adaptés à la situation du marché (ni trop élevés ni trop faibles)
Pré/ Post Qualification	Post-qualification	Travaux et fournitures simples
Évaluation des coûts	Prix de la soumission ajusté (pour les offres anormalement basses)	Conformément aux dispositions du Nouveau Règlement de Passation des marchés
Préférence nationale	Non applicable	Appel d'offres national

7.1.2. Méthodes de sélection

Tableau 17 : Méthode de sélection par composante

Titre du Contrat, Description et Catégorie	Coût estimé et niveau de risque	Revue préalable de la Banque	Approche de la Passation des Marchés/Compétition	Méthodes de Sélection	Méthode d'évaluation
Composante 1 Infrastructures communautaires pour un accès amélioré aux services publics de base	Total US\$43,5 Millions (Petits contrats travaux multiples et contrats de consultants) Risque élevé	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence ouverte • Recherche internationale • Recherche nationale • Une seule étape et enveloppe unique • Une seule étape et deux enveloppes • Meilleure offre finale ; • Négociations 	<ul style="list-style-type: none"> • AOI • AON • SFQC • CF • ED • QC • CI • SMC • DC 	Offres répondant aux critères de qualifications et évaluée la plus avantageuse
Composante 2 Opportunités économiques à travers un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à la préservation des ressources naturelles	Total US\$25,5 millions Un contrat sur deux ans Risque élevé	Oui (en raison du caractère innovant de la procédure)	Limité à deux ou trois Agences de paiement qualifiées et disposant de la logistique nécessaire (Banques et/ou Opérateurs téléphoniques)	AON	Offres répondant aux critères de qualifications et présentant le meilleur rapport qualité/prix
Composante 3 Coordination et développement institutionnel pour améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques et en renforçant les capacités des collectivités territoriales :	US\$ 5 millions Risque élevé	Oui	Ouvert	Consultants Individuels	Basée sur les qualifications
Composante 4 Gestion et coordination du projet	Total US\$ 6 Millions Risque faible	TDR Nouveau staff Personnel clés	Quotation BAFO Ouvert		

7.1.3. Stratégie de passation des contrats (groupement, type de contrats)

7.2. Plan de Passation des Marchés du PARCA-Niger: P164563

7.2.1. Généralités

- Titre du projet : Projet d'appui aux réfugiés et aux populations d'accueils (PARCA) (IDA Grant No. XXX)
- Tutelle du projet : Cabinet du Premier Ministre/SE-SDS
- Projet ID No : P164563
- Date d'approbation du PPM : MM/DD/YYYY
- Période couverte par le PPM: Juin 2018 à Décembre 2019

7.2.2. Biens, services et services de non consultants

Méthode et seuil de passation de marché

NO	Catégorie	Seuils **(US\$)	Méthode de marché
1.	Services	≥5, 000,000	ICB
		200,000–5,000,000	NCB
		<200,000	RFQ
		All values	DC
2.	Biens et services de non consultants	≥500,000	ICB
		100,000 –500,000	NCB
		<100,000	RFQ
		All values	DC
3.	Services de consultant firme	≥200,000	QCBS, QBS
		<200,000	QCBS, FBS, CQS, LCS
		Toutes valeurs	DC
	Consultant individuel	Toutes valeurs	Basé sur la comparaison des CVs
		Toutes valeurs	DC
4.	Voyage d'étude, atelier et formations	Toutes valeurs	Avec l'approbation du TTL

Seuils et revue de passation des marchés

Type d'achat	Seuils (US\$)
Travaux, fournitures, installations et PPP	5.0
Biens et services autres que le service des consultants	1.5
Cabinet de consultant	0.5
Consultants individuels	0.2

Préambule

En lien avec le paragraphe 5.9 du “ *World Bank Procurement Regulations for IPF Borrowers*” (Juillet 2016 révisé en novembre 2017) (“Procurement Regulations”) de la Banque Mondiale, le STEP (Systematic Tracking and Exchanges in Procurement) sera utilisé pour préparer, adopté et révisé tout plan de passation de marché pour le projet.

7.2.3. Travaux, fournitures de biens et services autre que le service des consultants

Description des fournitures / travaux	Montant Estimatif en millier de US\$	Méthode de passation des marchés	Date ouverture probable d'ouverture des plis		Review by Bank (Prior/Post)	Expected Bid Evaluation Date	Expected Contract Start Date
WORKS							
DIFFA REGION							
Extension du réseau d'alimentation en eau potable	2,380.00	AON	25-Sep-18		Prior	15-Oct-18	25-Nov-18
Renforcement du système d'alimentation en eau potable du second château à N'Guigmi et Extension mini-AEP de Foulatari (forage et réseau château)	1,298.18	AON	25-Sep-18		Post	15-Oct-18	25-Nov-18
Construction and réhabilitation of 6 CSI type II	2,780.27	AON	15-Janv-19		Post	15-Fev-19	26-Fev-19
Aménagement du 7 sites maraîchers/appui production de plants	1,627.05	AON	05-Mar-19		Post	15-Mar-19	30-Mar-19
Réalisation d'une piste rurale de 60km : N'Gagam-Bosso	1,730.90	AON	10-Mar-19		Post	25-Mar-19	10-Apr-19
TAHOUA REGION							
Construction du marché à bétail de Telemcès	0.238	AON	30-Sep-18		Post	25-Oct-18	10-Nov-18
Transformation du CEG en CES dans la Région de Tahoua	0.217						
Réalisation de Piste rurale Tillia-Telemcès-Taza	3,245.45	AON	25-Jan-19		Post	15-Feb-19	10-Mar-19
TILLABERI REGION							
Construction de Mini-AEP, réalisation et réhabilitation des points d'eau modernes dans la Région de Tillabéri	1,234.13	AON	25-Mar-19		Post	10-Apr-19	30-Apr-19
Réhabilitation et raccordement de 3 Mini-AEP dans la Région de Tillabéri	1,319.81	AON	15-Apr-19		Post	29-Apr-19	30-May-19
Réalisation de la piste Ayorou-Inatès	2,884.77	AON	15-May-19		Post	15-Jun-19	30-Jun-19
1. GOODS							
Acquisition de 6 véhicules 4x4 pour UCP et les 3 UEPs	0.360	AON	15-Aug-18		Post	30-Sep-18	15-Oct-18
Acquisition de matériels informatiques et matériels de communication	0.190	AON	15-Aug-18		Post	30-Sep-18	15-Oct-18

Description des fournitures / travaux	Montant Estimatif en millier de US\$	Méthode de passation des marchés	Date ouverture probable d'ouverture des plis	Review by Bank (Prior/Post)	Expected Bid Evaluation Date	Expected Contract Start Date
Acquisition de matériels informatiques et bureautiques pour plusieurs communes des zones d'intervention du PARCA						
Acquisition de matériels roulants pour appuyer les communes à faibles revenus des zones d'intervention du PARCA	0.633	AON	25-Mar-19	Post	10-Apr-19	30-Apr-19
Achat téléphone mobile pour bénéficiaires pour les opérations du cash transfert Année 1	0.241	AON	15-May-19	Post	15-Jun-19	30-Jun-19
Achat téléphone mobile pour bénéficiaires pour les opérations du cash transfert Année 2	0.241	AON	15-Mar-20	Prior	17-Jun-20	2-Jun-20

7.2.4. Sélection des consultants

Contract Description	Montant Estimatif en millier de US\$	Méthode de passation des marchés	Revue de la banque (Prior/Post)	Date ouvert Manifestation d'intérêt	Date de soumission des propositions	Date probable de signature de contrat
SERVICES DE CONSULTANT						
Diffa, Bosso, N'Guigmi						
Etude de faisabilité, Impacts, rentabilité, modes de gestion, APD, DAO Bâtiments (écoles, santé, marchés, etc.) dans la Région de Diffa	0.109	QC	Post	15-Aug-18	30-Sep-18	15-Oct-18
Diffa						
Etude de faisabilité AEP	0.109	QC	Post	15-Sept-18	15-Oct-18	30-Oct-18
Etude de faisabilité pour la construction des classes, des formations sanitaires et des infrastructures marchandes	0.109	QC	Post	20-Aug-18	15-Sept-18	15-Oct-18
Régions de Tahoua et Tillabéri						
Etude de faisabilité, Impacts, APD, DAO Mini AEP et Postes d'eau dans les Régions de Tahoua et Tillabéri	0.109	QC	Post	01-Sept-18	25-Sept-18	15-Oct-18

Contract Description	Montant Estimatif en millier de US\$	Méthode de passation des marchés	Revue de la banque (Prior/Post)	Date ouvert Manifestation d'intérêt	Date de soumission des propositions	Date probable de signature de contrat
Etude de faisabilité, Impacts, APD, DAO Routes et seuils dans les Régions de Tahoua et Tillabéri	0.209	QCBS	Prior	15-Sep-18	15-Oct-18	15-Nov-18
Recrutement RECA sensibilisation et contrôle de qualité Année 1	0.144	QC	Prior	15-Fev-19	25-Mar-19	15-Apr-19
Recrutement RECA sensibilisation et contrôle de qualité Année 1	0.144	QC	Prior	15-Feb-20	25-Mar-20	15-Apr-20

8. Plans de gestion et exécution des marchés et contrats

8.1. Risques potentiels relevés

- Critères de qualification des entreprises inadaptés à la situation du marché local ;
- Délai insuffisant pour préparer et soumettre une offre limitant ainsi la concurrence ;
- Collusion entre les entreprises pendant la préparation et la soumission des offres ;
- Nombre de cabinets limités notamment pour la réalisation de certaines études ;
- Ambiguïté dans la définition des spécifications techniques ;
- Attribution du marché sur la base d'informations falsifiées et/sous pression politique ;
- Nombre d'entreprises limitées en région ;
- La mise en œuvre des micro-projets sélectionnés par les bénéficiaires est trop longue ;
- Retards de paiements des factures ;
- Baisse de qualité des documents et rapports préparés par l'UGP ;
- Insuffisante internalisation par l'équipe SDS de certaines spécialisations prévue à être transférées d'ici 2021 ;
- Risque sécuritaire.

8.2. Principaux contacts, rôles et attributions des parties

Etapes processus passation de marchés	Acteurs intervenants	Institutions partenaires	Résultats
• Expressions des besoins	• Bénéficiaires, agents ministères	• Ministères, Banque Mondiale, cabinets privés	• Liste des besoins validés
• Spécifications techniques et DAO	• Agents techniques des ministères, consultants projets	• Ministères, projets, banque mondiale	• DAO disponible
• Validation du DAO	• Contrôleurs financiers, charge du projet	• Ministère de tutelle, banque mondiale	• DAO approuvé
• Publication du DAO	• SPM projet	• Organes de presses locaux et internationaux	• Avis publié dans le respect des délais
• Ouverture des plis	• Commission ad 'hoc d'ouverture, garant de probité, soumissionnaires	• Ministères, chambre de commerce, cabinet d'huissier, entreprises, fournisseurs	• PV d'ouverture signé par tous les membres
• Analyse des offres	• Comité d'expert indépendant, SPM	• Ministères, projet	• PV d'analyse signé par tous les membres
• Validation attributions	• Commission ad 'hoc d'adjudication, garant de probité,	• Ministères, chambre de commerce,	• PV d'adjudication provisoire signé

Etapes processus passation de marchés	Acteurs intervenants	Institutions partenaires	Résultats
		cabinet d'huissier, projet	
<ul style="list-style-type: none"> • ANO et avis de conformité sur l'adjudication 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé du projet, contrôleur financier ministère de tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère, banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Adjudication provisoire validée
<ul style="list-style-type: none"> • Notifications 	<ul style="list-style-type: none"> • SPM, personne responsable du marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet, ministère 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les soumissionnaires notifiés dans le délai
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Soumissionnaires, SPM 	<ul style="list-style-type: none"> • ARMP, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les recours bien gérés dans le délai
<ul style="list-style-type: none"> • Signatures et enregistrement de contrats 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise attributaire, coordonnateur du projet, contrôleur financier, personne responsable du projet, ordonnateur délégué fonds extérieur, services impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise, projet, ministères 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé et enregistré
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et exécution du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents opérationnels du projet, SPM, bureau d'études, banquiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet, cabinets, banques 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat exécuté dans le respect des clauses
<ul style="list-style-type: none"> • Clôture du marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents opérationnels du projet, bureau d'études, ministère 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet, ministères, bureau d'études 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception signé
<ul style="list-style-type: none"> • Archivage 	<ul style="list-style-type: none"> • SPM 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Archivage physique et électronique disponible

8.3. Etapes critiques des marchés

Au cours de l'exécution du contrat, les points clés à suivre de près sont essentiellement le respect des clauses liées à la qualité des travaux ou des biens et le respect du délai contractuel afin de coordonner les différents paiements par rapport à l'avancement des travaux. La question liée aux avenants doit aussi être gérée de manière efficace et efficiente.

8.4. Indicateurs de performances clés et descriptions de leur processus de mesure

Afin de bien gérer et suivre les contrats, une fiche de suivi sera associée à chaque contrat et fera l'objet d'une mise à jour régulière par tous les acteurs à tous les niveaux. Cette fiche servira de « tableau de bord » et permettra d'anticiper et régler tous les problèmes liés à l'exécution du contrat et aussi l'application de pénalités de retard le cas échéant.

Annexe 1 : Méthodes et seuils de passation de marchés (US\$) Risque élevé

Méthodes	Catégories	Seuils des méthodes	Seuils de revue préalable
AOI	Travaux	$\geq 5,000,000$	$\geq 5,000,000$
	Biens et Services (autres que les services de consultants)	$\geq 500,000$	$\geq 1,500,000$
AON	Travaux	$200,000 \leq 5,000,000$	
	Biens et Services (autres que les services de consultants)	$100,000 \leq 500,000$	
Consultation de fournisseurs	Travaux	$< 200,000$	
	Biens et Services (autres que les services de consultants)	$< 100,000$	
Entente directe	Travaux	Tout montant	Pour autant qu'entente directe approuvée dans le PPM, seuil de revue préalable
	Biens et Services (autres que les services de consultants)		
Acquisition auprès d'une agence des Nations Unies	Travaux		
	Biens et Services (autres que les services de consultants)		
SFQC, SFQ	Services de consultant (Firmes)	$\geq 200,000$	$< 500,000$
SFQC, SCBD, CQS, SMC	Services de consultant (Firmes)	$< 200,000$	
SED	Services de consultant (Firmes)	Tout montant	Les justifications de l'entente directe devront être jointes et approuvées avec le PPM soumis à travers STEP
	Consultant individuel		
CI	Consultant individuel	Tout montant	$< 200,000$

AOI = Appel d'Offres International ; AON = Appel d'Offres National Ouvert ; CF = Consultation de Fournisseurs ; SFQC = Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût ; SFQ = Sélection Fondée sur la Qualité ; CQS = Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants ; SCBD = Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé ; SMC = Sélection au Moindre Coût ; SED = Sélection par Entente directe ; CI = Consultants Individuels